

sage Schéma
d'Aménagement
& de Gestion
des Eaux

Vallée de la Garonne

Rapport d'activité
de la Commission Locale de l'Eau

Année 2021

SOMMAIRE

1.	ACTIVITES DE LA CLE ET DU BUREAU AVEC L'APPUI DU GSE.....	3
1.1.	REUNIONS DE LA CLE ET DU BUREAU	3
1.2.	LE GROUPE DE SUIVI ET D'EVALUATION DU SAGE (GSE)	4
1.3.	LA STRUCTURE PORTEUSE, L'EQUIPE D'ANIMATION ET LES FINANCEMENTS.	4
2.	INTER-SAGE GARONNE.....	5
2.1.	LES SAGE ADJACENTS ET LES ETUDES PREALABLES DE SAGE	5
2.2.	REUNION DE L'INTER-SAGE GARONNE	5
2.3.	RESEAU DES ANIMATEURS DE SAGE DU BASSIN ADOUR-GARONNE.....	6
3.	CONTEXTE DE TRAVAIL DE L'ANNEE 2021 : INDICATEURS PHYSIQUES.....	6
3.1.	LES TEMPERATURES DE L'ANNEE 2021	6
3.2.	L'EVOLUTION DE LA PLUVIOMETRIE EN COURS DE L'ANNEE.....	7
3.3.	LE PROFIL HYDROLOGIQUE DE LA GARONNE EN 2021	7
3.4.	EVOLUTION DE L'ETAT QUALITATIF SUR LE PERIMETRE DU SAGE	8
4.	APPROCHE TERRITORIALE DE LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE : TRAVAUX DES COMMISSIONS GEOGRAPHIQUES, ACTIVITE REGLEMENTAIRE	11
4.1.	LES COMMISSIONS GEOGRAPHIQUES PERMETTENT UNE DECLINAISON TERRITORIALE OPERATIONNELLE DU SAGE.....	11
4.2.	APPROCHE TRANSFRONTALIERE AVEC LE VAL D'ARAN	11
4.3.	COMMISSION 1 : GARONNE PYRENEENNE.....	12
4.4.	COMMISSION 2 : GARONNE DE PIEMONT.....	13
4.5.	COMMISSION 3 : GARONNE DEBORDANTE	14
4.6.	COMMISSION 4 : GARONNE AGENAISE	15
4.7.	COMMISSION 5 : GARONNE MARMANDAISE	16
4.8.	COMMISSION 6 : GARONNE GIRONDINE	17
5.	APPROCHES THEMATIQUES SUR L'ENSEMBLE DE LA VALLEE	17
5.1.	ZONES HUMIDES ET SYNERGIES AVEC NATURA 2000	17
5.2.	CHARTRE GARONNE ET CONFLUENCES : GEMAPI GARONNE, DPF	20
5.3.	INTEGRATION DES POLITIQUES DE L'EAU DANS LES POLITIQUES D'OCCUPATION DES SOLS ET D'AMENAGEMENT	21
5.4.	GESTION QUANTITATIVE	22
5.5.	ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : PROJET LIFE EAU ET CLIMAT	24
5.6.	LE GROUPE MIGRATEURS GARONNE (GMG)	25
5.7.	PREPARATION DU VOLET QUALITE DES EAUX.....	26
6.	CONSTRUCTION DU TABLEAU DE BORD DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE	27
7.	COMMUNICATION ET SENSIBILISATION POUR FAIRE EMERGER UNE IDENTITE GARONNE	28
7.1.	FAIRE EMERGER UNE IDENTITE GARONNE.....	28
7.2.	COMMUNICATION AUTOUR DE L'IDENTITE GARONNE	29
7.2.1.	<i>Site Internet</i>	29
7.2.2.	<i>Twitter</i>	29
7.2.3.	<i>Lettres d'information, guides, plaquettes et kakémonos.</i>	29
8.	APPROCHE EVALUATIVE DE L'ACTIVITE 2021.....	30
8.1.	ETAT D'AVANCEMENT DES DISPOSITIONS PRIORITAIRES	30
8.2.	ANALYSE DES RESSOURCES HUMAINES :	33
8.3.	ANALYSE DE L'ACTIVITE REGLEMENTAIRE DE LA CLE	34

Ce rapport dresse le bilan des travaux de la CLE, de ses instances et de l'équipe d'animation au cours de l'année 2021 qui a constitué la première année de mise en œuvre du SAGE, matérialisée par la mise en place d'une double approche territoriale et thématique dans l'animation des travaux de la CLE. Comme ailleurs, le contexte sanitaire a ralenti les travaux de la CLE mais la mobilisation de l'équipe et des partenaires a permis de répondre aux objectifs présentés à la CLE de mars 2021. A noter également que les négociations budgétaires au sein de la structure porteuse ont pu amener à une certaine prudence dans la programmation de même que les échéances électorales de mi-2021.

1. Activités de la CLE et du Bureau avec l'appui du GSE

1.1. Réunions de la CLE et du Bureau

La Commission Locale de l'eau compte aujourd'hui 88 membres. Elle est responsable de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre du SAGE.

Le Bureau est composé de 31 membres, répartis comme suit : 18 membres représentant des collectivités, 9 représentant les usagers, 4 représentant de l'Etat et des administrations.

La CLE s'est réunie le 26 mars 2021 pour acter les principes de mise en œuvre du SAGE et examiner le protocole d'accord avec le SMEAG qu'elle a désigné structure porteuse sur cette base. Plus de 100 personnes ont participé à cette réunion de la CLE organisée en visioconférence depuis l'Hôtel de Région Occitanie.

Aussi, elle a examiné et validé le projet de Charte Garonne et confluences, acté la mise en ligne du tableau de bord et donné un avis favorable sur le programme d'animation 2021.

Le Bureau de la CLE s'est réuni le 4 juin 2021 afin rendre l'avis de la CLE sur le projet de SDAGE 2022-2027 en application des règles de fonctionnement. Les actions du projet de territoire Garonne amont portée par le SMEAG pour le compte de la CLE ont été présentées.

Le Bureau a aussi acté le lancement de l'élaboration d'un plan de communication pour 3 ans, en application des dispositions de l'objectif général IV du SAGE.

Les conditions de l'animation de la CLE sont reprises dans le protocole d'accord entre la CLE et sa structure porteuse, le SMEAG, signé en juin 2021. Il précise notamment les moyens alloués pour l'animation de la CLE et les modalités de travail entre le SMEAG et la CLE.

Du fait des élections régionales et départementales en juin 2021, la présidence de la CLE a été vacante pendant près de 6 mois, ce qui a ralenti le travail institutionnel. En effet, l'arrêté de recomposition de la CLE a été transmis le 10 novembre 2021 et la CLE a été réinstallée le 07 janvier 2021.

1.2. Le groupe de suivi et d'évaluation du SAGE (GSE)

Afin d'assurer une concertation technique appuyée, le groupe de suivi de l'élaboration s'est réuni à quatre reprises (mars, juillet, septembre, novembre). Il est composé des référents techniques des Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, des Départements 31, 33, 47 et 82, du SMEAG, de l'Agence de l'eau, des DDT 31, 33, 47 et 82, des DREAL Nouvelle-Aquitaine et Occitanie ainsi que de l'OFB. Le suivi technique assuré permet à la fois la validation technique des documents produits mais aussi leur co-construction par l'apport des expertises disponibles au sein de chaque structure qui y est représentée, avant leur examen par les instances de la CLE.

En 2021, le GSE s'est réuni à 5 reprises pour travailler sur le projet d'avis de la CLE sur le SDAGE, consolider le programme d'animation 2021. Il a aussi fait le lien entre les PAOT et les travaux des commissions géographiques de la CLE, finalisé le guide de lecture du règlement du SAGE ou les grilles de lectures GEMAPI et Aménagement.

Il a travaillé sur la question de l'espace de mobilité de la Garonne qui a fait l'objet d'un stage de fin d'étude de 6 mois, du transport solide, de la question transfrontalière, du projet LIFE Eau et Climat ou de la mise en place du volet GQ du SAGE.

Le calendrier de travail des instances est proposé par l'équipe d'animation de la CLE en concertation avec le groupe de suivi. Celui-ci prend en compte les délais de consultation des membres de la CLE et des objectifs de travail que s'est fixés la CLE.

1.3. La structure porteuse, l'équipe d'animation et les financements.

La CLE, bien qu'étant le Parlement local de l'eau dans une représentation démocratique élargie, n'est pas dotée de personnalité juridique et doit donc s'appuyer sur une collectivité territoriale ou un de leur groupement pour assurer la maîtrise d'ouvrage des études et de l'animation nécessaire à l'élaboration du SAGE : la structure porteuse (art. R212-33 du code de l'environnement).

C'est le Syndicat Mixte d'Etude et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG) qui est la structure porteuse pour la mise en œuvre du SAGE, en application du protocole d'accord du 1^{er} juin 2021. Le SMEAG regroupe les Conseils régionaux Nouvelle-Aquitaine et Occitanie ainsi que les Conseils départementaux 31, 33, 47 et 82.

20 agents territoriaux composent l'équipe du SMEAG en 2021. Des réunions entre le Président de la CLE et le Président du SMEAG ont permis de préciser les orientations à suivre pour l'année 2021, notamment dans le cadre des négociations budgétaires avec les financeurs et les Collectivités.

Afin d'assurer ces missions, une équipe projet a été affectée à l'animation des travaux de la CLE. L'équipe projet ainsi constituée est coordonnée par un chef de projet et a mobilisé 6,3 ETP en 2021 (9 ETP au prévisionnel 2021) :

- Chargés de mission biodiversité/zones humides : 1 ETP
- Chargé de mission eau aménagement urbanisme : 1 ETP

- Chargé de mission charte Garonne et confluence : 0,95 ETP
- Chargé de mission GQ : 0,25 ETP
- Chargé de mission LIFE Eau et Climat : 0,35 ETP
- Responsable de l'Observatoire Garonne : 0,5 ETP
- Technicien SIG : 0,5 ETP
- Assistante de projet : 0,3 ETP
- Fonctions supports (direction, finances, communication) : 0,45 ETP
- Un stage de fin d'études de 6 mois, portant sur l'espace de mobilité de la Garonne.

L'année 2021 a été marquée par l'arrivée de nouveaux chargés de mission, dont les délais de recrutement ont été plus long que prévu (délais réglementaires de publicité, préavis) et des absences dues au contexte sanitaire, ce qui explique l'écart par rapport au prévisionnel (-2,7 ETP)

L'équipe du SMEAG est également associée à la préparation de travaux lors de réunions projet internes et participe aux réunions de la CLE et de ses instances (CLE, Bureaux, groupes thématiques, GSE...) en tant que de besoin mais aussi pour la gestion financière et administrative du projet.

En 2021, les postes affectés à l'animation du SAGE ont été financés par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à hauteur de 70% pour 4,9 ETP, 50% pour 1,1 ETP et 0,3 à 25% par le biais d'une convention annuelle. Aussi, 0,3 ETP ont été financés à 55% par l'Europe (LIFE).

Les études et les actions de communication sont quant à elles financées à 40% par l'Agence de l'Eau. Un complément de financement est recherché dans le cadre de programmes européens (LIFE, FEDER) ...

L'auto-financement du SMEAG est assuré via les cotisations de ses 6 Collectivités membres après inscription aux budgets du Syndicat.

2. Inter-SAGE Garonne

2.1. Les SAGE adjacents et les études préalables de SAGE

Les SAGE adjacents au SAGE Vallée de la Garonne sont les suivants :

- approuvés : Ciron, Nappes Profondes de Gironde, Leyre, Estuaire de la Gironde, Hers-Mort-Girou, Dropt
- en élaboration : Bassins versants des Pyrénées Ariégeoises (CD09), Neste et Rivières de Gascogne (CD32)

2.2. Réunion de l'Inter-SAGE Garonne

L'Inter-SAGE Garonne a été installé par la CLE en décembre 2016 conformément à l'article 3 de son arrêté de composition et à la disposition A4 du SDAGE Adour-Garonne.

Ce dispositif a été inscrit dans l'arrêté d'approbation du SAGE de juillet 2020 et sa composition précisée dans les règles de fonctionnement de la CLE. L'Inter-SAGE Garonne rassemble les 31 membres du Bureau de la CLE auxquels sont associés les Présidents des CLE des SAGE adjacents.

Les CLE adjacentes ont été consultées pour construire l'avis de la CLE sur le projet de SDAGE en juin 2021.

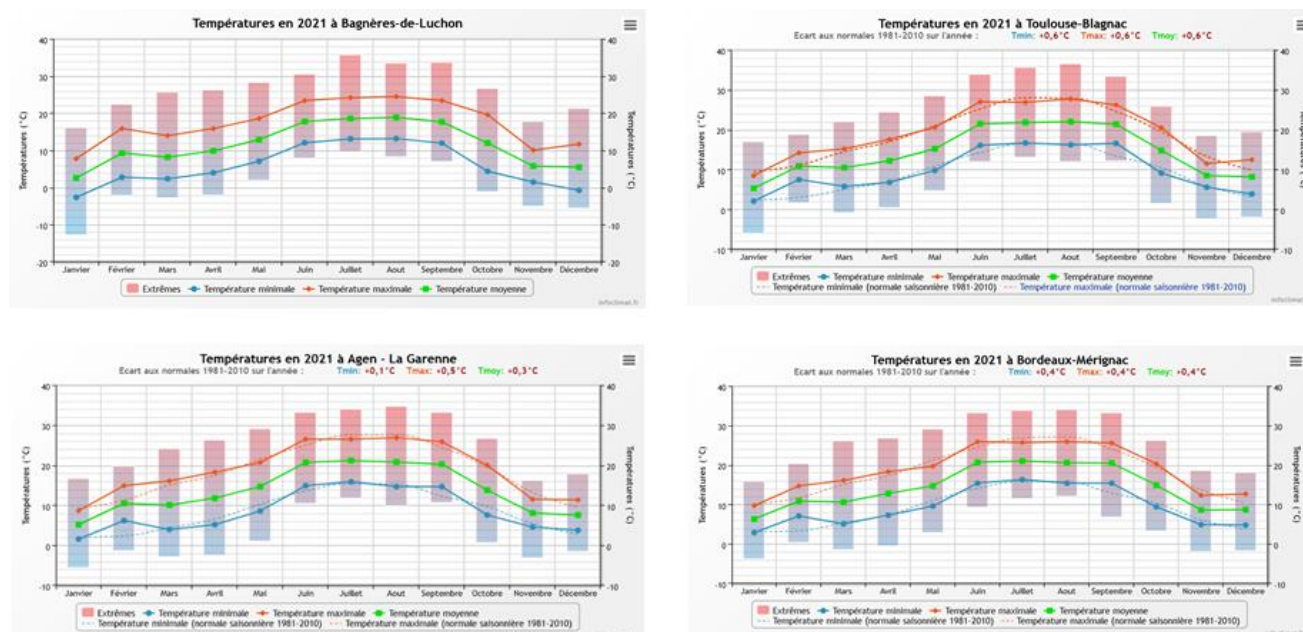
2.3. Réseau des animateurs de SAGE du bassin Adour-Garonne

Afin de promouvoir un échange de bonnes pratiques et une structuration du réseau des animateurs de SAGE Adour-Garonne, des échanges réguliers ont lieu entre les animateurs de SAGE du bassin Adour-Garonne : déroulement des enquêtes publiques ; mise en place de tableaux de bord ; CCTP d'études...

3. Contexte de travail de l'année 2021 : indicateurs physiques

Il s'agit ici de dresser le panorama hydrométéorologique de l'année 2021 et faire ressortir les grandes tendances et les faits marquants de l'année 2021. Il sera abordé 4 aspects : l'évolution des températures et leurs rapports avec les normales, l'évolution de la pluviométrie par grandes saisons, le profil hydrologique de l'année et l'aspect qualitatif avec le suivi de l'état des stations qualitatives existantes sur le périmètre du SAGE.

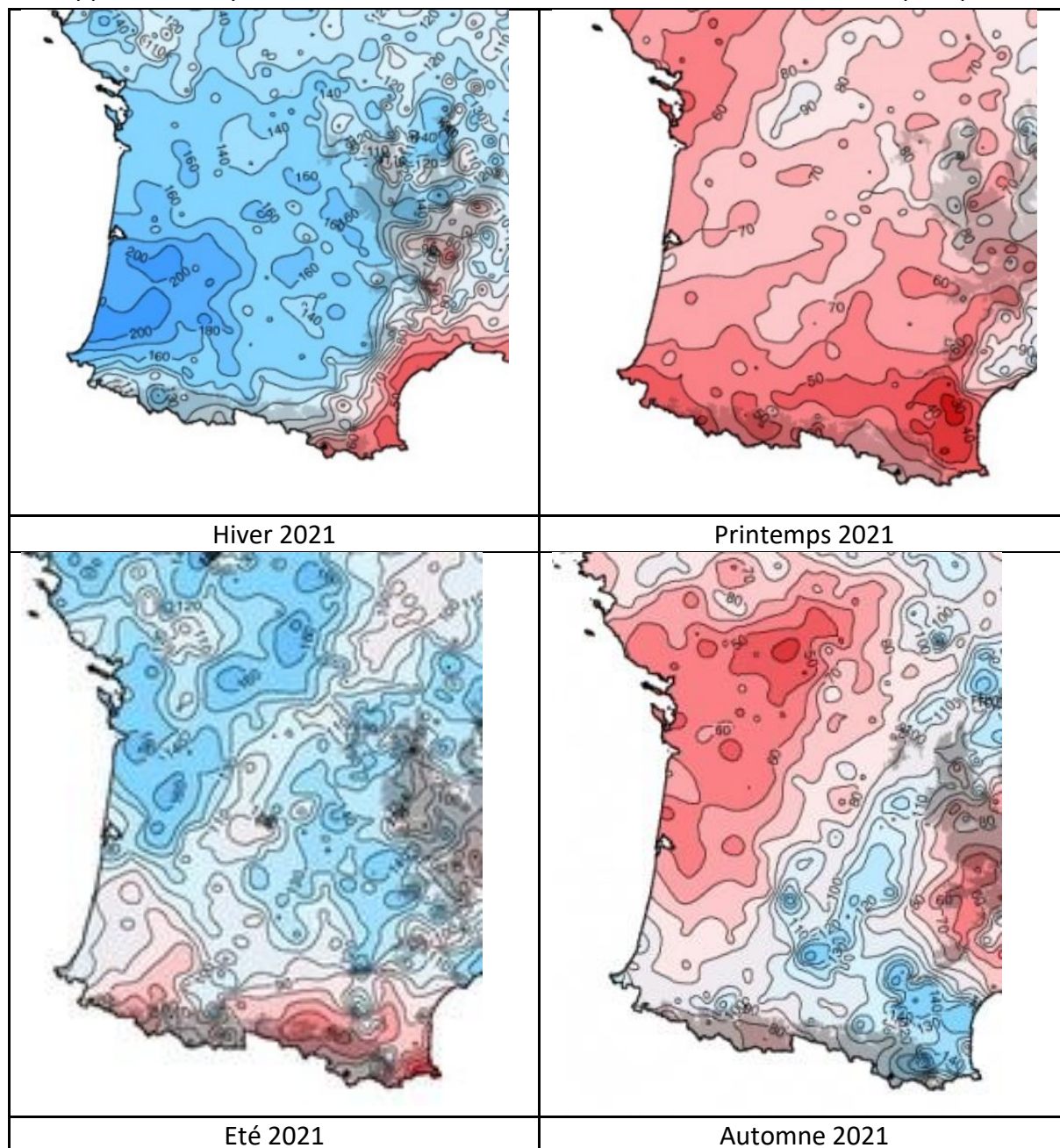
3.1. Les températures de l'année 2021



En 2021, les températures sont restées proches des normales de saison à part au mois de février et de décembre où l'on constate une anomalie chaude avec + 2° par rapport aux températures moyennes sur la période 1981-2010. Globalement, sur l'ensemble du bassin (de Bagnères de Luchon à Bordeaux en passant par Toulouse et Agen), les températures sont supérieures de 0,4° par rapport aux normales sur l'ensemble de l'année.

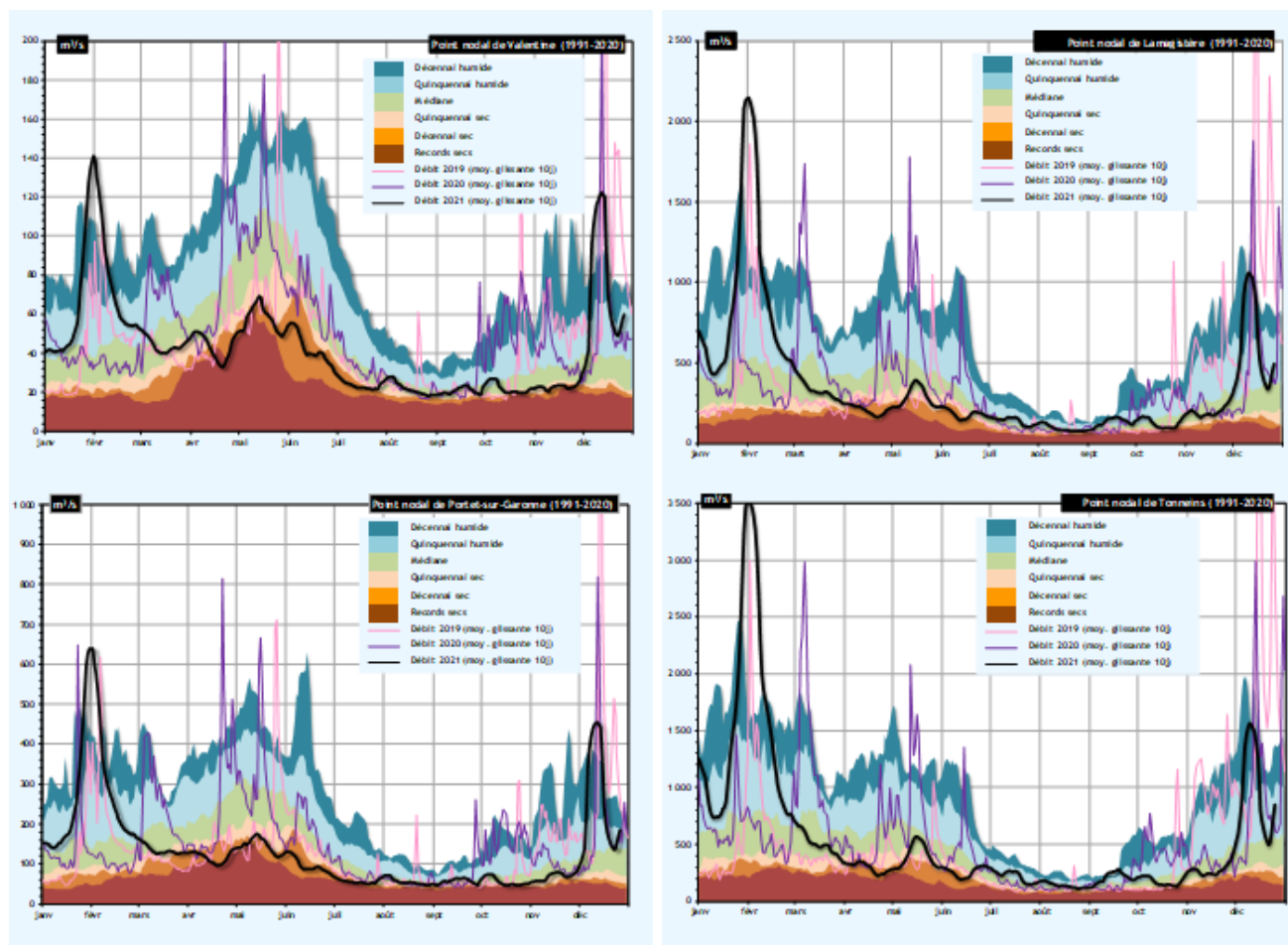
3.2. L'évolution de la pluviométrie en cours de l'année

Par rapport à la moyenne saisonnière de référence 1981-2010 des cumuls des précipitations :



La pluviométrie a été très hétérogène en 2021. En effet, selon les saisons, les cumuls pluviométriques ont fluctué. Durant l'hivers 2021, les précipitations ont été très abondantes avec en moyenne 50 à 100% de plus de cumul que les moyennes saisonnières de référence. L'hivers a été marqué par des crues significatives sur le bassin aval de la Garonne. Le printemps, quant à lui, a été marqué par une période sèche remarquable avec 30 à 40% de moins de cumul que les moyennes. L'été et l'automne ont été plutôt humides à part sur la chaîne pyrénéenne et le piedmont où des pluies passagères de faibles intensités ont eu lieu.

3.3. Le profil hydrologique de la Garonne en 2021



Les graphiques ci-dessus montrent aux points nodaux de Valentines, de Portet-sur-Garonne, de Lamagistère et de Tonneins, la tendance hydrologique de l'année 2021 (la courbe noire) comparée aux différentes valeurs statistiques de la chronique contemporaine des trente dernières années (1991-2020).

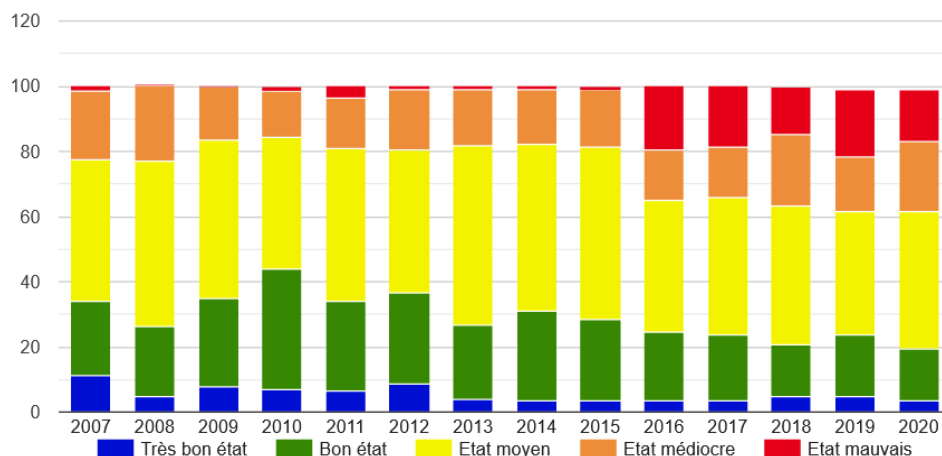
Après un régime hydrologique automnal 2020 humide (pluies à partir du 18 septembre et crue fin octobre 2020), l'hydrologie hivernale (2020-2021) est marquée par une hydrologie médiane (Garonne toulousaine et pyrénéenne) et très abondante (Garonne agenaise et atlantique) avec **deux crues importantes fin décembre 2020 et début février 2021**.

L'hydrologie printanière, estivale et automnale est contrastée entre l'amont et l'aval. En Garonne toulousaine et pyrénéenne elle oscille entre les **records secs et la quinquennale sèche** (hors épisodes de pluies) et en Garonne agenaise et atlantique entre la **médiane et la quinquennale humide** grâce aux apports des rivières Tarn (pour Lamagistère) et Lot (pour Tonneins).

3.4. Evolution de l'état qualitatif sur le périmètre du SAGE

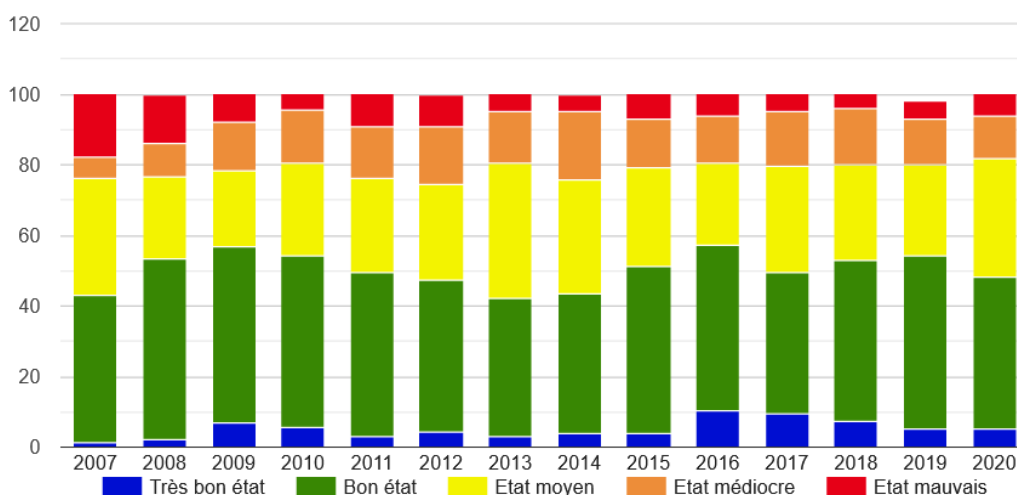
Analyse de l'évolution de l'état des stations de mesure en pourcentage (année 2020, dernière année de données disponibles). Les données qualités représentées ici sont issues des données de l'agence de l'eau Adour-Garonne. Elles représentent le pourcentage de stations selon l'état de référence de la station par rapport au paramètre analysé.

- Etat biologique global :



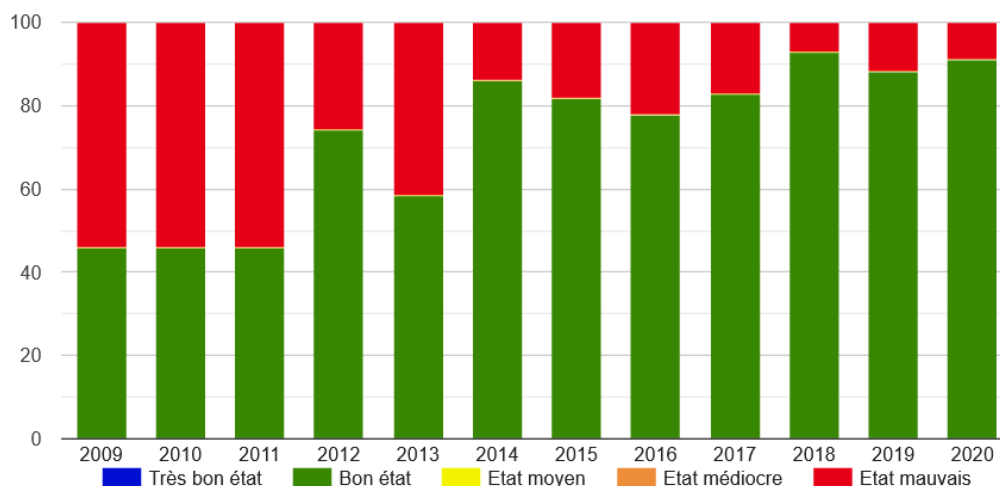
Concernant l'Etat biologique global en 2020, la répartition du statut des différentes stations est restée globalement assez proche des pourcentages de 2019 à savoir 16% en mauvais état, 21,5% en état médiocre, 42% en état moyen, 16% en bon état et 3,5% en très bon état. On peut noter, quand même, une augmentation du nombre de stations en "mauvais état" (regroupant les statuts mauvais, médiocre et moyen) par rapport à 2020 puisque l'on passe de 75 à près de 80% des stations en mauvais état. Il est aussi important de préciser que, depuis l'année 2016, des stations en état mauvais ont fait leur apparition de façon significative.

- Etat physico-chimique global :



Concernant l'Etat physico-chimique global en 2020, la répartition du statut des différentes stations a évolué par rapport aux pourcentages de 2019 à savoir 6% en mauvais état, 12,2% en état médiocre, 33,7% en état moyen, 42,8% en bon état et 5,1% en très bon état. On peut noter, quand même, une augmentation du nombre de stations en "mauvais état" (regroupant les statuts mauvais, médiocre et moyen) par rapport à 2020 puisque l'on passe de 46 à près de 52% des stations en mauvais état. Il est aussi important de préciser que, depuis l'année 2007, l'état des stations par rapport à ce paramètre est assez fluctuant.

- Etat chimique global



Concernant l'état chimique global en 2020, la répartition du statut des différentes stations est restée globalement assez proche des pourcentages de 2019 à savoir 9% en mauvais état et 91% en bon état. On peut noter, quand même, une augmentation continue du nombre de stations en bon état depuis les années 2010 puisque l'on passe de 45% en 2011 à plus de 90% en 2020.

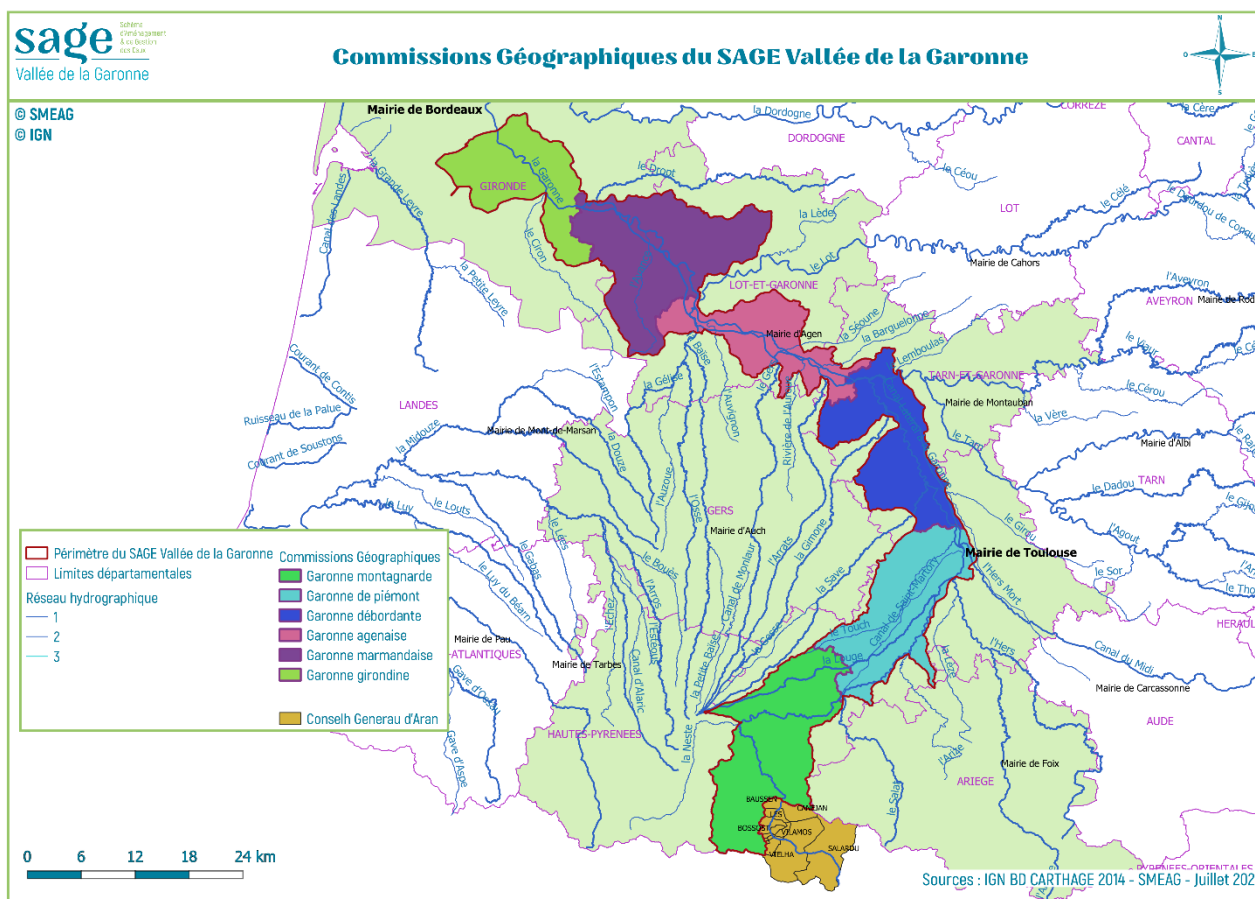
En conclusion : Le contexte hydrométéorologique en 2021 a été essentiellement marqué par les inondations des bassins aval en janvier. Cet épisode a été notable puisque d'ampleur importante. Cela montre que ces épisodes d'inondation, même s'ils n'ont pas une récurrence forte, doivent être pris en compte dans les politiques de gestion de la Garonne. La période d'étiage a été d'une intensité assez classique avec un contraste entre l'amont assez sec et précoce et l'aval plutôt abondant. Les niveaux de lâchers d'eau en 2021 ont eux aussi été dans la moyenne des dernières années avec des pointes à plus de 15 m³/s.

4. Approche territoriale de la mise en œuvre du SAGE : travaux des commissions géographiques, activité réglementaire

4.1. Les commissions géographiques permettent une déclinaison territoriale opérationnelle du SAGE

En application des principes de mise en œuvre validé par la CLE, chacune des 6 commissions géographiques du SAGE sera mobilisée pour assurer une traduction opérationnelle territorialisées des dispositions. Chaque commission est présidée par un élu membre du Bureau de la CLE et animée par le référent territorial désigné dans les services assistés par un binôme.

Ce référent territorial est également le correspondant de la DDT concernée pour l'instruction des dossiers réglementaires soumis à l'avis de la CLE.



4.2. Approche transfrontalière avec le Val d'Aran

Le travail sur le volet transfrontalier est suivi par M. Alain FRECHOU, Président du Syndicat Mixte Garonne Amont (SMGA) et de la Commission Géographique 1. Les référents techniques sont : Vincent CADORET et Daniel ROCHE.

A la suite des échanges avec la Confédération Hydrographique de l'Ebre et les techniciens du Conselh Generau d'Aran en 2020, une première réunion technique de travail a été organisée avec la Communauté de Communes Pyrénées Haut-Garonnaise, le SMGA et le SMEAG en mai 2021.

La volonté du GT transfrontalier est de réactiver la coopération avec les acteurs de l'eau côté espagnol. Il a été décidé de réaliser un diagnostic de la coopération transfrontalière afin de réaliser un plan d'action sur 3 ans. Pour ce faire, les actions du futur GT transfrontalier devront être purement techniques dans le but de faciliter les échanges et créer un climat de confiance qui permettra d'arriver à une gouvernance partagée du fleuve.

Les consultations des bureaux d'études ont été lancées fin 2021. L'étude est prévue sur 6 mois.

En parallèle, plusieurs échanges avec la cellule Europe du CD 31 ont été menés tout au long de l'année 2021. En effet, la CLE est aussi en charge de la mise en place de l'action transfrontalière du PTGA. Ces rencontres nous ont conforté dans notre volonté de faire appel aux futur programme POCTEFA 2021 - 2027. Les dates pour les inscriptions aux futurs appels à projets devraient être communiquées courant 2022.

Au-delà de la barrière de la langue, un des freins principaux rencontré dans l'animation de ce volet réside dans la nécessité de construire une vision partagée des enjeux par les acteurs de l'eau français et espagnols par la reprise d'un dialogue et un partage de connaissance. Pour 2022, il s'agira de réactiver ce dialogue et favoriser les rencontres techniques à travers la réalisation du diagnostic transfrontalier.

4.3. Commission 1 : Garonne Pyrénéenne

La commission géographique 1 est présidée par M. Alain FRECHOU, Président du Syndicat Mixte Garonne Amont (SMGA). Le référent territorial est : Vincent CADORET appuyé par Daniel ROCHE.

Le travail sur cette commission géographique est en lien fort avec l'approche transfrontalière et la mise en œuvre du PTGA et l'action du SMGA, compétent GEMAPI, y compris sur la Garonne, qui a lancé une étude globale milieux aquatiques/inondations en vue de l'établissement concomitant d'un PPG et d'un PAPI (3 réunions de COTECH, 2 réunions de COPIL).

Le comité technique local de cette commission (COTECH 1) s'est réuni à 2 reprises le 1^{er} février 2021 et le 17 novembre 2021. Une réunion de travail avec l'Agence de l'Eau relative à l'articulation de la déclinaison territoriale du SAGE et les PAOT s'est tenue le 30 juin.

Inter-SAGE ZH / articulation présentée au bureau de la CLE en juin 21

Aussi, les services de la DDT65 ont été rencontré pour présenter le SAGE le 26 avril 2021 (bassin versant de l'Ourse).

Sur cette commission géographique, la bonne articulation des différentes démarches conduites reste un enjeu que les acteurs locaux de la CLE gardent à l'esprit dans la mise en œuvre des actions.

4.4. Commission 2 : Garonne de piémont

La commission géographique 2 est présidée par M. Jean-Michel FABRE, Président du SMEAG. Le référent territorial est : Vincent CADORET appuyé par Maxime PANTAROTTO, Daniel ROCHE et Loïc GUYOT.

En septembre 2020, une note d'enjeux pour la révision du SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine avait été produite en collaboration avec le SAGE Hers-mort Girou. En décembre 2021, une première réunion avec les acteurs de l'eau de l'agglomération Toulousaine a été organisée par le SMEAT et l'AUAT. Cette rencontre a été l'occasion de préciser les enjeux à intégrer dans le futur document. Les acteurs de l'eau présents étaient : DREAL Occitanie, Agende de l'Eau Adour-Garonne, SAGE Hers-mort, Girou, SAGE Vallée de la Garonne, SMEAG, Conseil Départemental de la Haute-Garonne (PTGA). En 2022, le Projet d'Aménagement Stratégique doit être débattu.

En 2021, nous avons participé à 3 ateliers organisés dans le cadre de l'« *étude stratégique sectorielle pour l'amélioration des infrastructures de déplacement entre les territoires nord et ouest de l'agglomération toulousaine: Enjeux écologiques* ». Cette étude est pilotée par Toulouse Métropole. Elle part du constat issu des études multimodales (réalisées en 2019) qui indiquent une saturation des réseaux y compris les ponts sur la Garonne d'ici 2030 et ce malgré l'arrivée de la 3^{ème} ligne de métro.

Afin d'améliorer les déplacements dans le secteur nord-ouest de l'agglomération toulousaine, les solutions se penchent vers un projet structurant et multimodal avec 2 composantes :

- Une composante routière avec la création d'une liaison entre la RM902 et l'A62 (autoroute de Bordeaux), permettant de créer un accès nord structurant à l'aéroport et au PEX. Très probablement entre l'échangeur Eurocentre (A62) et le PEX (RM902)
 - Cela signifie l'aménagement d'un nouveau pont sur la Garonne
 - Le tracé reste à définir
- Une composante pour les transports en commun et modes doux avec un besoin d'aménagements complémentaires non définis à ce jour, par exemple :
 - Requalification du pont de Gagnac
 - À comparer avec la création d'autres ouvrages plus au sud, vers le cœur d'agglomération

La labélisation du PAPI de l'agglomération toulousaine a marqué le début des actions sur la partie aval de cette commission géographique.

L'animation locale sur cette commission sera relancée en 2022 où l'acculturation des élus et acteurs locaux aux conséquences du changement climatique apparaît essentielle. Un premier échange avec la porteuse du Plan Climat Air Energie Territorial a été initié le 10 janvier 2022 pour faire le point sur l'état d'avancement du volet adaptation sur la thématique eau et proposer des pistes de travail communes.

Le manque de connaissance sur les risques d'inondations par ruissellements ou la localisation des Zones d'Expansion des Crues et Zones Inondables du périmètre du SAGE limitent pour l'instant l'accompagnement auprès des collectivités qui s'engagent dans PAPI ou des documents de

planification du territoire. En 2022, l'un des objectifs est d'avoir une cartographie informative des Zones d'Expansion de Crues situées dans le périmètre du SAGE. Ceci sera accompagné par un document de sensibilisation à la protection et valorisation des ZEC.

4.5. Commission 3 : Garonne débordante

La commission géographique 3 est présidée par M. Alain BELLOC, Vice-président du CD82, élu au SMEAG. Le référent territorial est : Cédric TREGUER appuyé par Cécile PASQUIER

Sur cette commission géographique le travail engagé en 2021 est en lien avec l'animation autour de l'exercice de la GEMAPI. En mai un COTECH a permis de revenir sur les animations réalisées en Garonne débordante pour présenter la Charte Garonne et confluences et approfondir ce travail sur les problématiques locales. L'objectif sur ce territoire est de bénéficier des recommandations techniques de la charte Garonne pour accompagner les maîtres d'ouvrages GEMAPI. Un travail de mise en réseau et de partage des informations est essentiel sur ce territoire pour planifier une gestion équilibrée de la Garonne.

Les synergies entre le SAGE et l'animation Natura 2000 sont mises en avant. Pour cela, les différents projets engagés sur le territoire ont été suivis durant l'année 2021. L'objectif étant d'accompagner les collectivités et autres maîtres d'ouvrages dans leurs démarches (aide technique, mise en réseau, retours d'expériences).

Ces projets sont :

- des reconnexions de bras mort de la Garonne (porté par la fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques du Tarn et Garonne) ;
- le projet « Vivez Garonne » sur les communes de Grisolles et Verdun-sur-Garonne qui a pour objectif la restauration de zones humides, l'aménagement de sentiers pédestres en bord de fleuve et l'aménagement de belvédères donnant vue sur les paysages garonnais ;
- la gestion des espaces naturels sensibles (ENS) du département ;
- la construction de plans de gestion sur les confluences Garonne – Gimone et Garonne – Hers mort avec les syndicats de rivière concernés.

Sur cette commission géographique, la GEMAPI se met progressivement en œuvre sur les bassins versants garonnais. Une animation particulière, menée avec les services de l'État et l'Agence de l'eau a donc été réalisée auprès des six communautés de communes traversées par la Garonne. L'objectif de cette animation étant tout d'abord de rappeler les règles d'intervention sur le DPF car celui-ci représentait un frein à l'exercice de la GEMAPI sur ce territoire. Dans un second temps, l'animation conduite a permis de présenter des recommandations d'actions (en lien avec la Charte Garonne et confluences) et de partager l'exemple de la création du syndicat mixte Garonne amont aux élus du secteur, en vue de donner aux communautés de communes un maximum d'éléments pour réaliser ce travail complexe qu'est la structuration de la GEMAPI à l'échelle de la Garonne débordante.

Afin d'assurer un suivi précis des actions concernant directement ou indirectement la GEMAPI, un bilan a été rédigé et partagé aux membres du COTECH de la commission géographique. Ce travail s'inscrit dans l'application de la disposition V.10 « Encourager l'émergence de projets et d'initiatives dans une logique de subsidiarité. »

4.6. Commission 4 : Garonne agenaise

La commission géographique 4 est présidée par M. Paul VO VAN, Conseiller Départemental du Lot-et-Garonne et élu au SMEAG, qui suite aux élections départementales a remplacé Monsieur Raymond GIRARDI. Le référent territorial est : Mathieu BEAUJARD appuyé par Claire BOSCUS.

Cette commission a été la première à bénéficier d'une animation territoriale spécifique dans le cadre de la mise en œuvre de la disposition I.14 du SAGE vallée de la Garonne sur la définition d'une stratégie zones humides. Les travaux débutés dès fin 2019 avec le comité technique se sont finalisés en début d'année 2021 avec la validation de la stratégie zones humides par la commission géographique le 3 février. Cette commission géographique a permis également de faire le point sur les actualités du territoire.

Un travail a été mené avec le CEN Nouvelle-Aquitaine pour acquérir une parcelle à la confluence Garonne/Séoune, parcelle présentant des enjeux biodiversité et zones humides. Une rédaction d'une note sur les enjeux zones humides du SAGE et l'intérêt de mobiliser le levier de la maîtrise foncière a été rédigée pour appuyer le projet du CEN. Un rendez-vous à Agen a été organisé avec le CEN, la SAFER et un agriculteur pour négocier cette acquisition. Cette parcelle étant classée en partie en site Natura 2000, cet accompagnement a été fait également à ce titre, et ceci en lien avec l'engagement d'une mesure agro-environnementale et climatique (M.A.E.C) sur celle-ci.

Au niveau de l'activité réglementaire, trois dossiers d'autorisation ont été instruits techniquement et jugés conforme et compatible avec le SAGE) :

- L'extension d'une gravière sur la commune de Layrac (dossier reçu en fin d'année 2020 et avis rendu en début d'année 2021)
- Le projet de la rocade Ouest d'Agen avec la traversée de la Garonne
- Le projet routier de déviation de la RN21 sur la section « la Croix blanche / Monbalen »

Une contribution au porté à connaissance de l'Etat pour le PLUi de l'Albret et du SCOT du Pays de l'Agenais a été réalisée en fin d'année 2021 (cf. 5.3 animation EAU).

Une des actualités de cette commission géographique, comme pour les commissions géographiques aval de la Garonne Marmandaise et Girondine, a été la concertation mise en place pour le projet d'extension du périmètre Natura 2000 de la Garonne en Nouvelle-Aquitaine. Ce projet a été initié en 2019 dans le cadre de l'animation du volet zones humides SAGE. En 2021, 2 groupes de concertation territorialisée (le 29 juin et le 25 novembre) ont eu lieu sur le territoire de la commission.

Les PPG sur le territoire ont également été suivi comme celui des coteaux de Serres au Nord de l'Agglomération Agenaise.

4.7. Commission 5 : Garonne marmandaise

La commission géographique 5 est présidée par M. Jacques BILIRIT, Président de Val de Garonne Agglomération et Vice-président du Conseil départemental du Lot-et-Garonne. Le référent territorial est : Mathieu BEAUJARD appuyé par Claire BOSCUS.

Un gros travail de concertation a été mené en 2021 sur cette commission dans le cadre de la définition de la stratégie zones humides. Dans le cadre de ce travail, 2 commissions géographiques, ainsi que deux comités techniques ont été animés de mars à décembre. La commission géographique du 13 décembre a permis de valider les résultats de la méthode établie initialement sur la commission de la Garonne Agenaise et de l'adapter en concertation avec les acteurs locaux pour prendre en compte les spécificités du territoire.

Plusieurs projets d'envergure ont été accompagnés par l'équipe d'animation du SAGE en 2021 sur la Garonne Marmandaise. C'est notamment le cas du suivi de l'élaboration du SCOT Val de Garonne Guyenne Gascogne (V3G) dont le diagnostic a été validé en juillet 2021. Plusieurs ateliers de travail ont été suivis, notamment des ateliers en lien avec la biodiversité et la Trame Verte et Bleue (TVB). Dans le cadre de ce SCOT, un porter à connaissance a également été rédigé.

Concernant le volet inondation l'équipe du SAGE a suivi les études en cours pour la mise en place d'un PAPI sur la Garonne Marmandaise. Les avancés de ce dossier ont été présentés lors des deux commissions géographiques de mars et décembre.

Différents PPG ont été suivis sur ce territoire comme par exemple sur ceux des bassins versants de la Gaule et du Lisos (limite CG n°6). A noter également le travail mené avec les partenaires locaux pour lancer une étude pour la mise en œuvre d'un PPG zones humides sur la commune de Fourques du Garonne, PPG porté par le syndicat de l'Avance et de l'Ourbise. En lien avec cette étude et le projet RAMAGE (infiltration de l'eau du canal dans la nappe de la Garonne) du Plan de Gestion Etiage (PGE), plusieurs visites sur le terrain ont été effectuées.

Concernant l'activité réglementaire de cette commission, 3 dossiers d'autorisation ont été reçus et analysés. Ces dossiers concernent :

- L'extension de deux gravières, une sur les communes de Marcellus et de Couthures-sur-Garonne et la seconde sur la commune de Lagruère
- Le PPG Médiér/Jorle/Paradis, trois cours d'eau situés en rive droite de Garonne, dossier suivi depuis 2019 dans le cadre du SAGE.

Ces trois dossiers ont reçu un avis technique favorable et ont été jugés compatibles et conformes avec le SAGE.

Comme pour la commission géographique n°4, des réunions de concertation dans le cadre du projet d'extension du périmètre N2000 de la Garonne ont été animées, avec pour cette commission géographique deux Groupes de Concertations Territorialisés (GCT) : le 29 juin et le 25 novembre pour le GCT n°2 à Fourques-sur-Garonne et le 10 juin et 24 novembre pour le CGT n°3 à Girond-sur-Dropt.

4.8. Commission 6 : Garonne girondine

Le Commission Géographique 6 est présidée par M. Hervé GILLE, conseiller départemental de la Gironde. Le référent technique est : Daniel ROCHE appuyé par Claire BOSCUS.

Les services de la DDTM 33 ont été rencontrés en janvier 2021 pour leur présenter implications réglementaires du SAGE.

Deux COTECH ont été organisés en 2021 (18/06, 02/12). Les travaux engagés dans ce territoire sont en lien avec la dynamique Eau-Aménagement-Urbanisme. Une actualisation des enjeux a débuté en 2021 et devra se poursuivre tout au long de l'année 2022.

Sur le suivi réglementaire et avis des documents d'urbanisme : 2 Avis techniques en phase « arrêt du document » ont été produits pour les PLUi Réolais en Sud Gironde et Sud Gironde. 4 dossiers d'autorisation ont été instruits.

Sur l'actualité générale de la Cgéo 6 :

- Le PEP PAPI Garonne girondine a été validé par les services de l'Etat en décembre 2021.
- Fin 2021 se sont tenues plusieurs réunions de concertation en vue de l'extension du périmètre Natura 2000.
- Les liens avec la cellule Aménagé'eau du CD33 se consolident d'année en année. Aménagé'eau fait le relais auprès des collectivités en Gironde afin qu'elles prévoient des réunions avec l'ensemble des acteurs de l'eau. Nous avons réalisé une intervention au COPIL Aménagé'eau de janvier 2021.
- Suivi de l'étude CONTROL du SMIDDEST en lien avec la qualité de l'eau de l'estuaire.
- Participation au comité technique de l'élaboration du PPG Barboue, Gargalle et Fargues, piloté par le syndicat du Ciron, suivi et intégration des enjeux zones humides

C'est dans cette commission géographique que nous avons reçu la majorité des dossiers d'autorisation à instruire, notamment en lien avec la règle 2. La difficulté rencontrée dans l'animation est donc le temps d'instruction des dossiers mais aussi le manque de connaissance sur la nature des sols (capacité d'infiltration des sols) pour aller plus loin dans certaines préconisations.

5. Approches thématiques sur l'ensemble de la Vallée

5.1. Zones humides et synergies avec Natura 2000

Le groupe thématique « milieux aquatiques et humides » (GTMAH) de la CLE a été chargé de suivre pour le compte de la CLE les travaux menés sur le volet zones humides. Ainsi depuis 2014, le GTMAH s'est réuni 12 fois pour notamment suivre les études d'amélioration de la connaissance et également travailler sur les leviers d'actions relatifs à cette thématique. En 2021, le GTMAH s'est réuni le 12 février. Lors de cette réunion a été présenté les résultats de la disposition I.14 sur la définition des priorités d'animation et de gestion des zones humides sur la commission géographique de la Garonne Agenaise (commission 4). Il a été également présenté et validé la méthode pour déployer cette disposition sur la Garonne Marmandaise ensuite présentée en

commission géographique le 1^{er} mars. Cette réunion a permis également de présenter les actualités zones humides du SAGE.

La principale action menée encore cette année est la mise en œuvre de la disposition I.14 du SAGE, disposition centrale du volet zones humides. La stratégie zones humides a été validée sur la Garonne Agenaise en début d'année, puis déployée sur la Garonne Marmandaise. Un important travail technique et de concertation a été mené tout au long de l'année avec l'équipe projet du SAGE et le comité technique mis en place sur le territoire. Pour cette commission géographique, les traitements des données cartographiques ont été assurés par l'équipe SIG à l'aide d'un logiciel acquis en fin d'année 2020, permettant d'être plus souple et plus réactif pour répondre aux attentes des acteurs locaux. Ce travail de concertation avec le comité technique a permis d'adapter la méthode permettant ainsi une prise en compte des spécificités du territoire marmandais. La stratégie zones humides sur la CG5 a ainsi été validée lors de la commission du 13 décembre 2021. Les travaux menés sur la CG4 ont été valorisés au niveau national au travers de la lettre d'information du Forum des Marais Atlantiques (FMA).

Afin de préparer la poursuite du déploiement de cette disposition sur les autres commissions du SAGE, un travail a été engagé au cours du second semestre 2021 avec les services du Conseil départemental de Haute-Garonne pour travailler à l'échelle du Projet de Territoire Garonne Amont (PTGA). Ce travail est mené au titre de l'Inter-SAGE avec les SAGE Neste Rivières de Gascogne (NRG) et des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises (BVPA).

Concernant la partie communication/sensibilisation, comme chaque année, dans le cadre de l'animation du SAGE et Natura 2000, deux animations ont été organisées/coanimées par le SMEAG dans le cadre des journées mondiales zones humides, une sortie terrain sur l'île de Raymond en Gironde et l'autre la participation à un webinaire sur la réserve confluence Garonne-Ariège. Ces manifestations ont fait l'objet de communications spécifiques via le site officiel des journées mondiales zones humides et via les sites internet du SAGE et du SMEAG. Dans le cadre du colloque national E.A.U. porté par l'ANEB et le SMEAG et en lien avec les travaux de la CLE sur la thématique zones humides, deux ateliers et une sortie terrain ont été organisés au titre de l'animation du SAGE.

Au niveau de l'activité réglementaire (voir détails en partie 8), 15 dossiers d'autorisation ont été instruits par l'équipe technique du SAGE. Pour ceux-ci, des demandes de compléments ont été formulées pour s'assurer de la compatibilité (PAGD) et conformité (règlement) des projets avec le SAGE. De nombreux échanges ont eu lieu avec les services instructeurs et les porteurs de projets pour préserver au mieux les enjeux zones humides. Deux dossiers ont reçu un avis défavorable au titre des zones humides, avec de la destruction de zones humides non compensées. Pour certains dossiers, un travail de suivi sera nécessaire en 2022 pour voir les adaptations et suites données à ces projets dans le cadre de leur instruction suite aux remarques et avis de la CLE.

Pour l'intégration des enjeux zones humides dans les documents d'urbanisme en lien avec la mission E.A.U. présenté ci-après, l'équipe du SAGE a veillé à l'intégration de ces enjeux dans le cadre de porter à connaissance (SCOT V3G et PLUi du Pays de l'Albret), avec la participation à plusieurs

ateliers de SCOT (V3G & Sud Toulousain) et avec 2 avis formulés en phase arrêt dans le cadre de PLUi.

Un des objectifs de l'animation zones humides est de favoriser l'articulation des différentes politiques menées sur le territoire en lien avec cette thématique. Le réseau des CATER/CATEZH avec la participation à différentes réunions, comme celle organisée par la CATEZH Garonne le 13 juillet 2021. Les travaux menés au niveau des deux Régions sur la thématique biodiversité sont fortement suivis, avec en 2021 la participation à de nombreux ateliers/webinaire organisés par l'ARB Occitanie, dont l'Inter-SAGE Garonne a intégré le comité d'orientation. Sur la partie Nouvelle-Aquitaine, des travaux du Comité Régional Biodiversité (pilotés par la région et l'Etat) sur la définition de la stratégie régionale biodiversité (SRB) ont été suivis. Aussi, les travaux menés actuellement avec le PTGA sur la thématique zones humides, les accompagnements des PPG dans le cadre des animations territorialisées, les réunions thématiques zones humides organisées sur les SAGE adjacents sont autant d'actions qui contribuent à la cohérence et à la bonne articulation des actions sur l'ensemble du périmètre. A titre d'exemple, les animateurs ont assisté à une journée technique sur les milieux aquatiques et humides organisée par le Conseil départemental de Gironde le 16 novembre 2021 à Saint-Laurent-Médoc, durant laquelle des travaux de restauration de lagunes réalisés à l'aide de drones, ont été présentés.

L'animation du volet zones humides du SAGE est conduite en grande complémentarité avec les démarches Natura 2000 présentes sur la Garonne. Les nombreuses sollicitations faites auprès de l'équipe dans le cadre de l'aménagement du territoire (documents d'urbanisme, dossiers loi sur l'eau,...) permettent de faire le lien entre les enjeux de ces deux politiques.

Le projet d'extension du site Natura 2000 de la Garonne en Nouvelle-Aquitaine illustre les fortes interactions entre ces deux politiques. Ce travail avait été initié dans le cadre du SAGE en 2019 avec l'intégration des zones humides du SAGE Garonne dans les propositions d'extension du site. En 2021, quatre Groupes de Concertations Territorialisés (GCT), définis sur la base des commissions géographiques du SAGE, ont été créés. Dans ce cadre, 8 réunions de concertation se sont tenues en 2021 afin de présenter le projet et recueillir l'expertise de divers acteurs du territoire sur des secteurs élargis.

L'objectif est d'aboutir en fin 2022 à un périmètre élargi concerté et validé en comité de pilotage Natura 2000, intégrant au mieux les enjeux zones humides Et plus largement, les enjeux écologiques, faune, flore et habitats. En parallèle, une proposition d'extension du site Natura 2000 de l'Avance avec l'intégration de zones humides du SAGE, a également été réalisée et présentée à la structure animatrice du site ce qui a fait l'objet de plusieurs échanges.

Freins rencontrés :

- Difficultés de faire émerger des projets de restauration de zones humides notamment dans le cadre des PPG
- Difficultés de maintenir une bonne participation aux COTECH (très sollicités)
- Dossiers liés à la règle 1 volumineux et chronophages à instruire

Chiffres clés :

- 2 commissions géographiques traitées en termes de priorisation d'animation et de gestion des zones humides
- 2 nouvelles fiches retour d'expérience (guide ZH)
- 7 réunions externes organisées dans le cadre de la priorisation d'animation et de gestion des zones humides
- 5 animations réalisées dans le cadre des Journées mondiales des ZH et du colloque E.A.U de l'ANEB

5.2. Charte Garonne et confluences : GEMAPI Garonne, DPF

En début d'année 2021, les remarques et compléments des partenaires ont été intégrés sur le volet DPF de la Charte Garonne et vérifiés avec les services de l'État concernés. Une fois le document finalisé, la charte a été présentée pour validation à la CLE du 26 mars. Ensuite un travail a été réalisé pour lier la charte à l'animation GEMAPI et Natura 2000. Afin d'apporter des recommandations supplémentaires adaptés aux spécificités du territoire Garonne débordante, deux fiches techniques ont été produites. Elles concernent la biodiversité et les zones humides.

A l'échelle des projets, un suivi des actions a permis d'apporter aux maîtres d'ouvrages les recommandations techniques préconisées par la Charte Garonne et confluences adaptées à leurs besoins.

Afin de communiquer le plus largement possible sur cette Charte Garonne, nous avons travaillé à la création d'un évènement particulier pour mettre en lumière les premières signatures de la Charte. L'objectif étant de donner une visibilité médiatique à cette nouvelle initiative début 2022.

Pour suivre la mise en place de la GEMAPI, des bilans ont été rédigés par commission géographique pour présenter les structures disposant de la compétence GEMAPI et faire l'inventaire de leurs actions en cours et à venir. Ces bilans seront des outils pour accompagner les référents territoriaux du SAGE. Un travail particulier a été réalisé sur la commission géographique numéro 3 dans l'objectif d'accompagner les EPCI-FP à la prise de compétence GEMAPI sur les bassins versant garonnais. Ce travail est réalisé en lien avec l'animation de la Charte Garonne.

En parallèle de ce travail sur la restauration des berges (Charte Garonne et confluences) et la structuration GEMAPI, nous avons travaillé avec un stagiaire sur l'espace de mobilité de la Garonne. Une couche SIG, documentée a été produite et nous avons commencé à travailler sur les suites à donner, en concertation avec les acteurs du territoire et les riverains pour délimiter un espace de mobilité admissible.

Puis, nous avons travaillé à la réalisation d'une étude préalable pour diagnostiquer le transport solide de la Garonne (disposition I.3 du SAGE). L'objectif étant d'identifier des zones d'intérêts pour le transport sédimentaire et de dresser un bilan de la gestion sédimentaire des ouvrages. Afin de réaliser une étude adaptée au contexte sédimentaire de la Garonne, nous avons créé un groupe de travail. Il nous permet de construire le CCTP à partir des expertises présentes sur le territoire :

fédérations de pêche, groupe de suivi et d'évaluation du SAGE, propriétaires de barrages (EDF, RTM), syndicats de rivières (GEMAPI).

Enfin, en ce qui concerne la récupération des déchets flottants, nous suivons un projet porté par EDF sur la centrale hydroélectrique de Golfech. L'animation du SAGE consiste ici à mettre en réseaux les parties prenantes pour que soient récupérés, triés et valorisés les déchets au niveau du dernier barrage de la Garonne.

Freins rencontrés :

La gestion du DPF paraît complexe pour tous les acteurs. Il y a toujours beaucoup d'interrogation quant à la non-intervention de l'État sur le DPF.

Les EPCI-FP, maîtres d'ouvrages GEMAPI sont particulièrement sensibles à la défense contre les inondations (item 5 de la GEMAPI) mais moins à la gestion des milieux aquatiques (items 1, 2 et 8 de la GEMAPI). D'autant plus que les délais imposés par l'État concernant les classements des systèmes d'endiguement obligent certains EPCI à travailler dans l'urgence. Cela s'articule mal avec la gestion des milieux aquatique qui ne peut se faire que sur un temps long.

Chiffres clés :

- 1 groupe "transport solide" constitué : 54 personnes associés
- 3 financeurs identifiés pour la réalisation du projet sur les déchets flottants
- 2 plans de gestion des confluences à l'étude
- 6 EPCI-FP à coordonner sur le territoire "Garonne débordante"

5.3. Intégration des politiques de l'eau dans les politiques d'occupation des sols et d'aménagement

En application du document *Préfiguration de la mise en œuvre de l'Objectif Général III* validé par la CLE, les actions réalisées en 2021 ont permis de favoriser l'intégration des enjeux du SAGE dans les documents d'urbanisme et de faciliter les échanges entre acteurs de l'eau et de l'aménagement. La volonté de poursuivre l'animation de l'OG III a été confirmée par la CLE du 26 mars 2021.

Le colloque national intitulé : Eau-Aménagement-Urbanisme organisé par l'ANEB et le SMEAG à Toulouse a permis de réunir sur trois jours les acteurs de l'eau et de l'urbanisme en septembre 2021. L'ensemble des thématiques liées aux enjeux de l'eau ont pu être abordées : qualité et quantité de l'eau, TVB, zones humides, gestion des eaux pluviales, synergies entre acteurs, formation, gouvernances... Le tout sous plusieurs formats : plénière, forum, ateliers, visites, table ronde. Au total il y a eu 60 intervenants et 200 participants.

Sur l'animation de soutien technique des collectivités à l'intégration des objectifs de protection définis dans le SAGE, l'équipe d'animation a pu participer à 8 réunions et/ou ateliers dans le cadre de révision ou élaboration de SCoT ou PLUi.

Un « porter à connaissance » pour la révision du SCoT Val de Garonne Guyenne Gascogne a été produit. Ce travail s'est poursuivi avec la réalisation de 2 avis techniques en phase « arrêt du document » pour l'élaboration des PLUi Réolais en Sud Gironde et Sud Gironde.

En 2021, l'action 4.2 : concevoir un aménagement résilient au risque inondation issu du PAPI Toulouse Métropole a démarré. En lien avec les thématiques abordées dans le cadre de l'animation du volet OG III, nous apportons notre expertise pour la mise en œuvre d'un cahier de recommandations pour intégrer les risques d'inondations dans les PLU(i).

L'amélioration de la connaissance est un enjeu majeur pour mieux accompagner et favoriser l'intégration des problématiques liées à l'eau. Ainsi, en 2021, un stage en lien avec la disposition III.9 Identifier au regard de l'espace de mobilité de la Garonne les secteurs à enjeux en termes de développement et aménagement du territoire a été mené d'avril à octobre 2021.

Une cartographie informative de l'espace de mobilité fonctionnel de la Garonne a été consolidée sur toute la Garonne a pu commencer à être diffusée auprès des acteurs de l'aménagement et l'urbanisme. Une note technique jointe à la carte, précise les modalités d'obtention de la donnée et l'intérêt de préserver l'EMF de la Garonne. Grâce au stage, une analyse précise de 5 sites pilotes a été menée. Différentes cartes thématiques ainsi que des bilans AFOM présentent leurs caractéristiques.

Afin de faciliter l'intégration des objectifs de protection définis dans les dispositions du SAGE par les acteurs de l'urbanisme, en 2021, a été lancé la réalisation d'un guide SAGE Garonne & urbanisme. Ce document devrait être publié début 2022. En parallèle, la création d'une interface interactive sur la thématique Eau-Aménagement-Urbanisme a débuté fin 2021 et sera mise en ligne courant mars 2022.

Ces outils doivent faciliter l'intégration de l'eau dans l'urbanisme et l'amendement. Cela dit, c'est l'animation locale, au plus près des acteurs du terrain qui sera la garante de la synergie entre acteurs de l'eau et de l'urbanisme.

Freins rencontrés :

- La CLE n'est pas encore associée le plus en amont possible à l'élaboration des documents de planification,
- Manque de connaissance sur certains domaines pour aller plus loin (ruissellement, zones d'expansion des crues, capacité d'infiltration des sols...),
- Temps passé dans l'instruction des dossiers règles 2.

Chiffres clés :

- 2 avis techniques PLUi
- 1 porté à connaissance pour révision d'un SCoT
- 8 réunions ou ateliers de révision de SCot/PLUi
- 15 dossiers d'autorisations instruits

5.4. Gestion quantitative

Le volet gestion quantitative est partie intégrante de l'enjeu D du SAGE : "réduire les déficits quantitatifs actuels, anticiper les impacts du changement climatique pour préserver la ressource en eau souterraine, superficielle, les milieux aquatiques et les zones humide, et concilier l'ensemble des usages". Les conclusions de la commission d'enquête publique sur le SAGE avaient insisté sur la nécessité d'une mise en place rapide d'une gestion quantitative innovante et efficace.

Le recrutement de NDIONE Pape Youssou au 1er juillet 2021 comme chargé de mission SAGE Gestion Quantitative et référent des Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE), a permis l'engagement d'une animation sur la gestion quantitative, qui intervient aussi en appui à la gestion d'étiage pour porter la mise en œuvre des dispositions de l'objectif général II « contribuer à la résorption du déficit quantitatif ». Ce dernier est en articulation avec les mesures du PGE Garonne-Ariège, selon l'annexe 3 du PAGD.

Le SAGE replace la question de la gestion quantitative dans une réflexion plus globale. A cela s'ajoutent les actions du Projet de Territoire Garonne Amont (PTGA) dont chaque fiche référence les dispositions du SAGE et/ou du PGE concernées. L'enjeu est donc de proposer un plan d'action pour la mise en œuvre du volet Gestion Quantitative du SAGE, cohérent avec les actions (PGE et PTGA) et les démarches existantes notamment la feuille de route « Garonne ».

La première année a consisté à réaliser une analyse approfondie des complémentarités des démarches existantes sur la Garonne, pour ensuite donner une déclinaison des actions opérationnelles sur la base d'un croisement et d'un état des lieux complet des actions existantes du PGE et du PTGA.

Un travail de 6 mois de compilation et d'articulation du SAGE avec les mesures (projets) du Plan de Gestion des Etiages (PGE), transversalement avec les 32 fiches d'actions du Projet de Territoire Garonne Amont (PTGA), a permis :

- De dresser dans un premier temps, un tableau de correspondance SAGE – PGE – PTGA. Ce tableau est un croisement des dispositions du SAGE avec chaque action PGE et/ou PTGA correspondante, il dessine une vision ensemblière des actions menées localement et à grande échelle compte tenu des enjeux actuels et futurs.
- Par la suite, de coconstruire respectivement en concertation avec le CD31 qui pilote la mise œuvre des actions PTGA et le SMEAG qui déploie le PGE, un tableau d'avancement de la mise en œuvre des actions du PTGA, puis des mesures et projets du PGE.

La combinaison d'un croisement des actions et du suivi de leur avancement donne une représentation spatiale et temporelle des actions et des moyens existants d'ores et déjà au sein des démarches locales pour un retour à l'équilibre.

S'appuyant de cette phase préalable de croisement et d'état des lieux des actions existantes, un travail de déclinaison des actions opérationnelles a été réalisé, permettant d'identifier pour chaque action du SAGE, son cadre opérationnel et son niveau de portage. C'est à dire si l'action est à réaliser ou en cours de réalisation dans le cadre du PTGA, du PGE, du SAGE et/ou de l'Inter-SAGE. Plus concrètement cette approche ensemblière identifie également les actions orphelines à l'échelle locale et à grande échelle, ainsi que les priorités à engager compte tenu des enjeux actuels et futurs.

Sur cette base, fin 2021 des axes de travail cohérents à mettre en œuvre pour 2022 pour un programme GQ Garonne et pour alimenter la feuille de route Garonne ont été proposés pour

donner suite à l'identification des actions orphelines. L'année 2022 sera celle du lancement de la mise en œuvre des dispositions du volet quantitatif du SAGE.

Les leviers qui ont permis de réaliser ce travail sont principalement :

- La demande formulée par le Groupe de Suivi et d'Evaluation du SAGE sur le volet GQ, lors des deux réunions des 30/09 et 27/10, dont les points actés ont permis une orientation du cadre opérationnel, des moyens techniques à mobiliser et une précision des attentes.
- Les échanges avec les acteurs locaux (collectivités, services de l'Etat) afin d'identifier les actions existantes à l'échelle locale et à grande échelle.
- Le travail transversal avec l'équipe du CD31 (PTGA) en ce qui concerne la co-construction du tableau d'avancement de la mise en œuvre des actions du PTGA, et celle du PGE pour avoir contribué à réaliser un état des lieux des actions existantes à l'échelle du périmètre SAGE et Inter-SAGE, pour plus de subsidiarité, d'efficacité et de rationalisation des moyens.

Frein rencontré :

- ✓ La complexité à réaliser la correspondance et l'articulation entre les différents outils opérationnels du volet GQ qui sont très complémentaires et dont leurs actions contribuent chacune à réduire le déficit quantitatif.

Chiffres clés :

- 7 points d'échange avec les collectivités locales et services de l'état sur l'état des lieux des plans d'eau
- 9 points d'échange sur les relations SAGE / PTGE
- 2 réunions d'échange avec le PT Garonne amont

5.5. Adaptation au changement climatique : Projet LIFE Eau et Climat

La CLE s'est engagée dans le projet LIFE Eau&Climat, pleinement intégré dans la mise en œuvre du SAGE, dont l'objectif est d'aider les acteurs de la gestion locale des ressources en eau, à évaluer les effets du changement climatique, à les prendre en compte dans leur planification et à mettre en œuvre des mesures d'adaptation. Plusieurs partenaires scientifiques (Météo-France, INRAE, OIEau) et techniques (Acterra, Hydreos) accompagneront ainsi durant 4 ans, 21 SAGE démonstrateurs dans le développement de nouveaux outils et méthodologies.

Bien que le projet Life Eau & Climat ait démarré le 1er septembre 2020, l'animation du projet sur le SAGE n'a véritablement débuté qu'un an plus tard avec le recrutement du chargé de mission Maxime PANTAROTTO, en septembre 2021. Ce décalage d'un an n'est pas apparu préjudiciable, dans la mesure où les premières actions du projet étaient conduites au niveau national et ont pu être suivies par le chef de projet. Les résultats alors disponibles en septembre 2021 ont été pleinement utiles pour engager les actions prévues localement sur le SAGE Garonne en démonstration.

L'arrivée de Maxime PANTAROTTO a coïncidé avec la première rencontre en présentiel des partenaires du projet lors de l'Assemblée Générale à Limoges les 16 et 17 septembre 2021. Lors de cet évènement, les actions de démonstrations portées par la CLE ont été rappelées : mobilisation d'un réseau de référents (élus notamment) sur la thématique du changement climatique (C2) ; développer le tableau de bord du SAGE avec des indicateurs partagés liés au changement climatique et les mettre à disposition du public dans l'Observatoire Garonne (C2) ; conduire une étude socioéconomique précisant l'impact de la démarche d'adaptation au changement climatique (C4).

Chacune de ces actions étant interdépendantes, le choix a été fait d'utiliser l'étude socioéconomique, prévue par la disposition II.10 du SAGE, comme le fil rouge des actions à déployer. Le dernier trimestre 2021 a permis de préparer un projet de cahier des charges précisant les contours de cette étude. Des échanges avec les autres territoires démonstrateurs porteurs d'étude ont été sollicités, de même qu'une expertise en socio-économie a été recherchée pour accompagner le déroulement de l'étude avec l'appui de l'Agence de l'Eau.

Des contacts ont été initiés avec les réseaux régionaux de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie traitant du changement climatique, respectivement Acclimaterra et Réseau d'Experts sur le Climat en Occitanie (RECO). Enfin, un état des lieux des données prospectives disponibles a été réalisé afin de préciser les indicateurs climatiques et hydrologiques existants et dans la perspective d'alimenter l'état des lieux de l'étude socio-économique.

Fin 2021, le cahier des charges de l'étude a été envoyé aux membres du Groupe de Suivi et d'Evaluation du SAGE et aux experts du LIFE en préparation de la réunion du 27 janvier 2022 où il est prévu de l'examiner collectivement.

Chiffres clés :

- Initiation de la rédaction d'un cahier des charges
- Création d'une 1ère bibliographie indicative et d'un état des lieux interne de l'existant

5.6. Le groupe migrateurs Garonne (GMG) animé par le SMEAG

Le choix a été fait par la CLE de s'appuyer sur le Groupe Migrateurs Garonne (GMG) pour la thématique « poissons migrateurs ». Ce groupe thématique est la déclinaison pour la Garonne du COGEPOMI. Il est animé par le SMEAG et la DREAL. Il s'est réuni à 6 reprises en 2021 et est en charge de la mise en œuvre du programme migrateurs Garonne, déclinaison opérationnelle du Plan de Gestion des Poissons Migrateurs (PLAGEPOMI) 2022-2027 Garonne-Dordogne-Charente-Seudre-Leyre. La contribution à la révision du PLAGEPOMI 2022-2027 a ainsi été le fil rouge des réunions du GMG 2021. Le programme de base migrateurs Garonne 2021 est constitué :

- d'actions d'animation et de communication ;
- de suivis biologiques des poissons migrateurs ;
- du transport des saumons piégés à Golfech vers l'Ariège ;
- et de l'élevage et du repeuplement pour le soutien des stocks de saumon.

En complément, une étude des conditions de migration du saumon entre Golfech et Toulouse est en cours. On observe en effet sur ce tronçon une perte très importante (70%) inexplicée de saumons (radiopistage entre 2002 et 2004). Le programme complémentaire migrateurs Garonne prévoit aussi des travaux et des mesures de gestion sur les obstacles à la migration des poissons migrateurs dont la construction de l'ouvrage de franchissement piscicole du barrage de Malause en voie de finalisation fin 2021.

Le SMEAG est maître d'ouvrage sur l'une des 6 stations de pêches expérimentales du silure sur la Garonne et la Dordogne : la station de Saint-Sixte. A proximité des frayères de grandes aloses, ce site a été choisi car l'association MIGADO a constaté des attaques de silure sur les "bulls" d'aloses (durant la ponte le mâle et la femelle frappent à la surface de l'eau en exécutant un mouvement circulaire). Le comité de pilotage s'est réuni à 8 reprises pour organiser et suivre ces pêches. Sur le site de Saint-Sixte, 20 relèves aux verveux ont été effectuées par les pêcheurs professionnels en eau douce entre le 21 mai et le 30 juin 2021.

Alicia KACI, chargée de missions poissons migrateurs amphihalins et qualité des eaux a pris ses fonctions le 1^{er} octobre 2021.

Perspectives 2022 :

L'année 2022 s'inscrit dans la continuité de l'année 2021. Dans le cadre de l'étude des conditions de migration du saumon entre Golfech et Toulouse, le volet sur l'impact des polluants sur la migration des saumons sera monté en 2022 pour un lancement en 2023. Selon le contexte sanitaire, une journée de sensibilisation à destination des élus est également envisagée. Enfin, des actions de communication/sensibilisation sont prévues en partenariat avec l'association MIGADO.

Chiffres clés :

- 6 groupes migrateurs Garonne réunis
- 8 comités de pilotage sur les pêches expérimentales de silure
- 20 relèves aux verveux effectués

5.7. Préparation du volet qualité des eaux

Cette fin d'année 2021 a été consacrée à la prise de connaissance des dispositions du sous-objectif « Lutte contre les pressions anthropiques » :

- Surveillance des polluants ;
- Pollutions agricoles.

Afin de mieux appréhender le travail à conduire pour la mise en œuvre du volet qualité des eaux du SAGE, une recherche bibliographique a été initiée. La chargée de mission a également assisté au "Varenne agricole" du 17 novembre et au forum "Eau et agricultures du Grand Sud-Ouest" du 18 novembre 2021.

En lien avec la disposition I.28 "Prévenir une pollution accidentelle de l'eau potable", une réflexion sur l'avenir du modèle de propagation d'une nappe de pollution du SMEAG nommé "ACROPOLE", a été initié avec l'Agence Régionale de Santé.

Le SMEAG a été associé au projet CONTROL (Concentrations en polluants dans l'estuaire de la Gironde et ses cours d'eaux latéraux) porté par le SMIDDEST dans le cadre du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés. Cette étude, dans la commission géographique 6, doit permettre :

- d'identifier les principales problématiques du SAGE sur les pollutions chimiques ;
- de développer un argumentaire technique en appui à la gestion de l'estuaire et de ses sous-bassins versants latéraux à forts enjeux environnementaux.

Enfin, le site internet du SMEAG "Observatoire de la Garonne" valorise les données de qualité de l'eau du réseau de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. La "météo du fleuve (qualité)" est, quant à elle, relayée par le bulletin quotidien du soutien d'étiage sur le site internet du SMEAG.

6. Construction du tableau de bord de suivi de la mise en œuvre

Le travail d'élaboration du tableau de bord du SAGE a débuté au second semestre 2018, à l'occasion d'une participation au groupe de travail « bassin » animé par l'AEAG. Les conclusions de ce travail ont permis de lancer la concertation des acteurs sur la base d'éléments structurants au niveau national. Les années 2019 et 2020 ont donc été marquée par une phase importante dédiée à la réflexion et à la concertation des acteurs et à la construction technique et numérique.

Tout cela a permis d'aboutir à un projet de tableau de bord répondant à 5 priorités :

- Avoir un outil de pilotage pour la CLE Garonne ;
- Permettre un suivi de l'avancement de la mise en œuvre du SAGE ;
- Evaluer l'efficacité et la plus-value de cette mise en œuvre ;
- Permettre le réajustement éventuel de certains objectifs et dispositions ;
- Que ce dispositif soit transparent et facile d'accès.

L'année 2021 a permis de finaliser et de mettre en ligne la 1^{ière} version du tableau de bord numérique. Plusieurs temps ont été consacrés à la construction du tableau de bord avec comme aboutissement, la présentation de l'ensemble du dispositif lors de la CLE du 26 mars 2021 permettant sa mise en ligne.

L'année 2021 a donc été la 1^{ière} année de mise en œuvre du SAGE et donc à la 1^{ière} année de suivi. Ceci a permis de calibrer le travail des services et de mettre en place des processus internes de suivi des dispositions et des indicateurs. Cette année dite "année 0" a également permis d'établir des niveaux d'avancement des dispositions prioritaires, point de départ des 10 ans de suivi du SAGE.

L'année 2021 et le début de l'année 2022 vont être consacrés à produire les premiers résultats d'évaluation de la mise en œuvre des mesures prioritaires ainsi que les premières mises à jour des données et des indicateurs de contexte et intégrateurs.

Freins rencontrés :

La principale difficulté rencontrée réside dans le choix d'avoir un tableau de bord de suivi et d'évaluation très précis, disposition par disposition, ce qui entraîne un travail conséquent de suivi et de mise à jour. Cela peut poser certains problèmes de temps alloué à ce travail parmi les différents chargés de mission travaillant à la mise en œuvre du SAGE. Il existe également des difficultés à mettre à jour annuellement certains indicateurs.

Perspectives 2022 :

- Continuer la mise en place et l'ajustement des process internes liés à l'évaluation de la mise en œuvre du SAGE, en contribution transversale ;
- Animer en interne la politique d'évaluation lancée dans le cadre du SAGE à travers son tableau de bord ;
- Faire évoluer le document d'accompagnement type "bilan d'activité" à destination des élus voire du grand public dans un second temps.
- Continuer à intégrer et mettre à jour les indicateurs de contexte et intégrateurs y compris créer de nouvelles parties comme l'intégration du changement climatique dans la mise en œuvre du SAGE.

7. Communication et sensibilisation pour faire émerger une identité Garonne

7.1. Faire émerger une Identité Garonne

Dès le processus d'enquête publique relative à l'élaboration du SAGE vallée de la Garonne, la thématique de l'identité Garonne a été abordée. Cette prise en compte de la communication et de la sensibilisation du plus grand nombre a été retranscrite dans l'objectif général IV du PAGD regroupant la communication grâce à l'Observatoire Garonne ; les actions de sensibilisation autour des thématiques du partage de la ressource en eau, des services rendus par les milieux aquatiques et les zones humides, de la prévention des inondations et de la pollution des eaux ; ainsi que le rétablissement du lien entre acteurs locaux et le cycle de l'eau.

Ce dernier volet a, d'ailleurs, été rédigé dans une logique de mise en cohérence entre les actions qui sont menées dans le cadre du SAGE et celle issues des CPIER Plan Garonne, ce qui est explicité dans le SAGE de la manière suivante : « Les actions du plan Garonne prendront en compte les dispositions du présent objectif général. »

L'année 2021 a été une année de transition pour le Plan Garonne et l'animation du SMEAG avec, notamment, le prolongement d'un an des financements du CPIER, le contexte sanitaire actuel et le remplacement du chargé de mission à partir de juillet 2021.

Le second semestre 2021 a ainsi été une période propice de préparation de l'animation envisagée dans le cadre du prochain Plan Garonne (pressenti pour la période 2022-2027) et l'engagement de la mise en œuvre du SAGE (OG IV) :

- Par l'organisation d'ateliers techniques réguliers (disposition IV.17) sous la forme d'Atelier Garonne, comme celui de Damazan en octobre 2021 qui a regroupé près de 70 participants sur l'ensemble de la vallée et sur le thème : quelle ambition pour les paysages de la Garonne ?

- Par la création d'espaces de sensibilisation et de réappropriation du fleuve et de leur mise en réseau sous l'appellation de Maison Garonne (disposition IV.14), comme c'est le cas avec la Maison Garonne de Cazères (31) inauguré en 2019, l'observatoire de la faune et de la flore de Damazan (47) inauguré en septembre 2021, ou encore la Maison de la Garonne de Miramont-de-Comminges inauguré en octobre 2021.
- Par l'émergence d'une offre touristique labellisée Garonne : l'étude « Destination Garonne » portée par le SMEAG dans le cadre du Plan Garonne 2, achevée en octobre 2020, nécessite aujourd'hui une traduction opérationnelle de manière cohérente et structurée sur le territoire.
- Et enfin, par le suivi et l'accompagnement des porteurs de projets dans l'aménagement de la vallée afin de rendre accessible la Garonne et de valoriser ces paysages (disposition IV.15) dans le respect d'un développement durable centré autour du fleuve (disposition IV. 22).

Ce travail sera poursuivi au cours du premier semestre 2022 pour structurer un programme d'actions cohérent à l'échelle de la Vallée, s'inscrivant dans les approches territoriales prévues par le SAGE.

7.2. Communication autour de l'identité Garonne

7.2.1. Site Internet

Le site Internet du SAGE Vallée de la Garonne a été remanié à l'occasion de l'approbation du SAGE. La nouvelle identité graphique y a été appliquée, et l'arborescence du site a été repensée pour allier : entrées thématiques, entrées géographiques, et entrée réglementaire.

Aussi, ce site reste modulable ce qui permettra au besoin la création d'espaces d'échanges comme : de nouveaux formulaires, forums, etc. Il sera d'ailleurs le support de l'interface « Eau – aménagement – urbanisme » qui sera mise en ligne en mars 2022.

7.2.2. Twitter

L'actualité de la CLE a été relayée sur Twitter sous le pseudo : @CLE_Garonne. Quarante-quatre personnes supplémentaires se sont abonnées au compte Twitter en 2021.

7.2.3. Lettres d'information, guides, plaquettes et kakémonos.

Une lettre d'information de la CLE a été publiée en mars 2021 traitant du projet LIFE eau et climat, des approches territorialisées et présentant le nouveau site Internet.

Le guide de lecture du règlement ainsi que les grilles de lecture GEMAPI et EAU ont été publiés en septembre 2021. La Charte Garonne et confluences a été mise en ligne en octobre 2021.

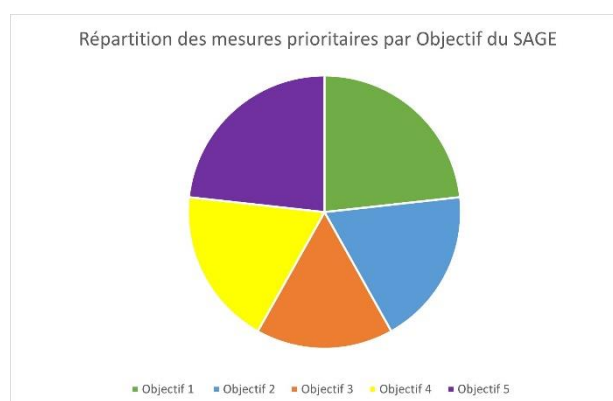
Tous ces documents ont été élaborés par l'équipe d'animation, en lien avec le GSE et publiés. Il sont en ligne sur le site : [Calaméo - SAGE Garonne \(calameo.com\)](http://calameo.com)

8. Approche évaluative de l'activité 2021

8.1. Etat d'avancement des dispositions prioritaires

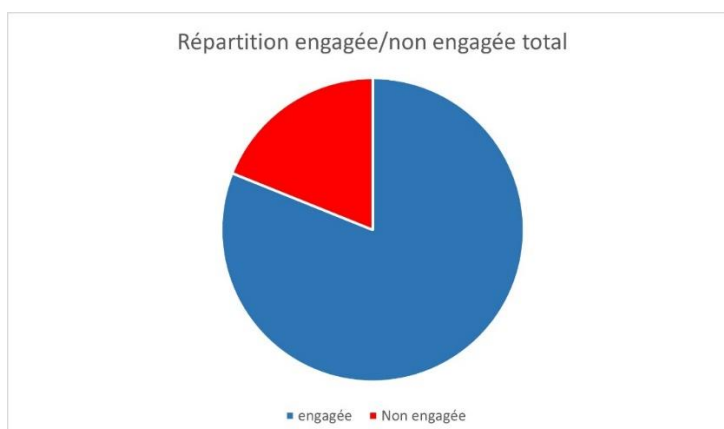
Cette partie est consacrée à l'évaluation et à l'analyse de la première année de mise en œuvre du SAGE Garonne. Tous les éléments quantitatifs et qualitatifs sont issus du tableau de bord de suivi et d'évaluation du SAGE. L'objectif de cette partie est de faire une analyse évaluative de l'état d'avancement des dispositions mis en œuvre. Pour cette première année, l'analyse s'appuiera essentiellement sur les mesures prioritaires définies par la CLE lors de l'adoption du SAGE. Elles sont au nombre de 43 et se répartissent sur l'ensemble des 5 Objectifs comme suit :

- Objectif 1 : 10 dispositions prioritaires
- Objectif 2 : 8 dispositions prioritaires
- Objectif 3 : 7 dispositions prioritaires
- Objectif 4 : 8 dispositions prioritaires
- Objectif 5 : 10 dispositions prioritaires (toutes)



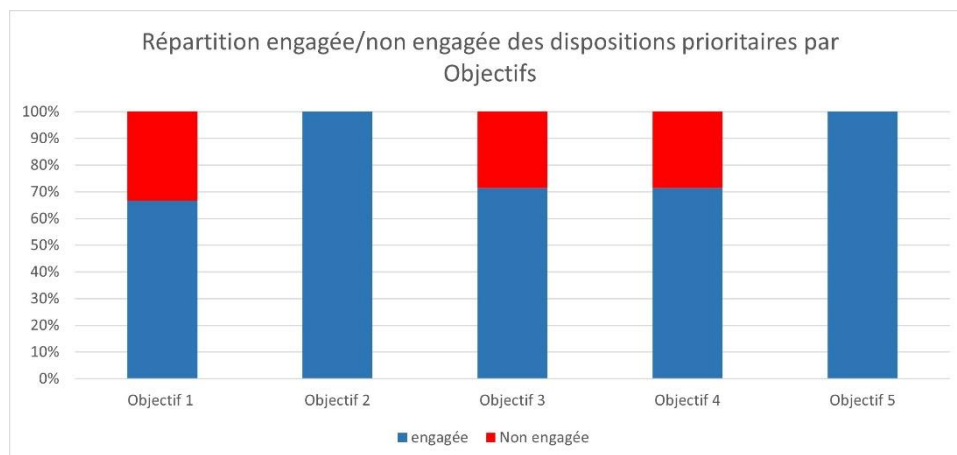
Cette partie se décomposera en 3 sous ensemble : l'état d'avancement des dispositions prioritaires, l'analyse des ressources humaines et financières allouées et le suivi de la mise en œuvre des 2 règles du SAGE.

- Etat d'avancement des dispositions prioritaires :



Commentaire : Sur le plan global, l'engagement des dispositions prioritaires est satisfaisant puisque plus de 80% des dispositions ont été engagées à des niveaux divers. Le détail du niveau d'engagement sera traité un peu plus loin. Certaines dispositions de l'objectif 1 ou 3 ont été lancées de façon anticipée en 2019 et 2020. Certaines dispositions de l'objectif 2 l'ont été à travers la mise en œuvre du plan de gestion des étiages Garonne-Ariège (Annexe 3 du PAGD du SAGE).

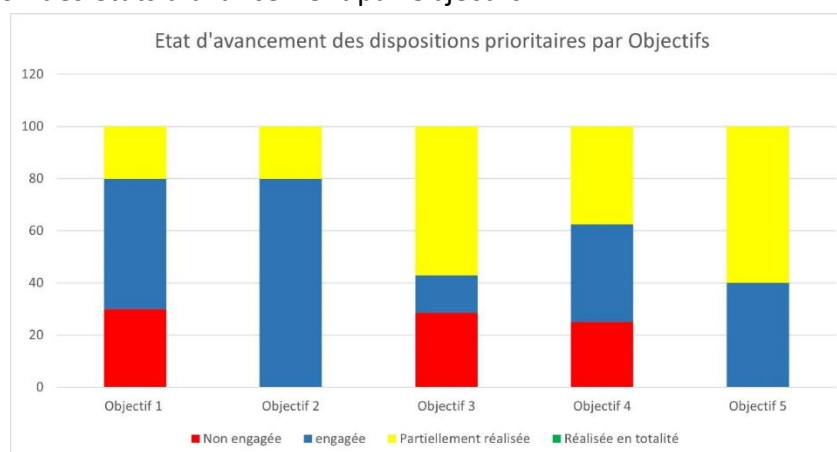
- Etat d'engagement par objectifs :



Commentaire : La répartition des dispositions prioritaires par objectifs est assez homogène avec un taux moyen d'environ 80% de dispositions engagées par objectif. On remarque tout de même deux exceptions :

- L'objectif 5 consacré à la création des conditions structurelles de mise en œuvre du SAGE pour lequel l'ensemble des dispositions prioritaires a été engagé. Cela est vraisemblablement dû au fait que les dispositions de cet objectif sont soit un préalable à la mise en œuvre, soit inhérent au lancement de cette phase de mise en œuvre.
- L'objectif 2 consacré à la résorption des déficits quantitatifs pour lequel là aussi l'ensemble des mesures prioritaires ont été engagées. Cela est dû au fait que les dispositions prioritaires de cet objectif sont en partie voire en totalité fléchées dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion des étiages Garonne-Ariège. Ce schéma directeur en faveur des étiages est mis en œuvre par le SMEAG depuis 2018.

- Répartition des états d'avancement par Objectifs



Commentaire : L'analyse plus précise de l'engagement des dispositions prioritaires permet de savoir à quel stade d'avancement se trouve ces dispositions. Le graphique ci-dessus montre cet avancement par objectif. Si l'on rentre par cette vision des choses, on s'aperçoit que les objectifs les plus avancés sont les objectifs 3 et 5.

L'objectif 2 et 5 sont les plus avancés pour les raisons évoquées ci-dessus (cf analyse de l'état d'engagement par objectifs).

L'objectif 3, essentiellement tourné vers la prise en compte de l'eau dans les documents d'urbanisme s'avère reposer sur l'animation auprès des acteurs de l'urbanisme pour qu'ils intègrent les enjeux "eau". Par conséquent, beaucoup de dispositions de cet objectif sont liées entre elles et l'animation qui est réalisée autour de ces portés à connaissances, avis, incitations permet d'enclencher une majorité des dispositions prévues.

L'objectif 4 concernant la création d'une identité Garonne à travers la communication et la sensibilisation est également bien engagé par rapport aux mesures prioritaires. En effet, dans cet objectif se trouve deux dispositions pour lesquelles le travail a débuté bien en amont de la validation du SAGE à savoir : l'observatoire Garonne et la réalisation de la Charte pour la restauration, la gestion et l'entretien du lit et des berges. Une disposition dédiée à l'amélioration et la valorisation des zones humides est également bien avancé puisque c'est un travail qui a commencé depuis quelques années déjà.

L'objectif 1, basé sur la restauration des milieux aquatiques et la lutte contre les pressions, est composé du plus grand nombre de mesures prioritaires. C'est pour cela qu'il apparaît donc moins engagé que les autres

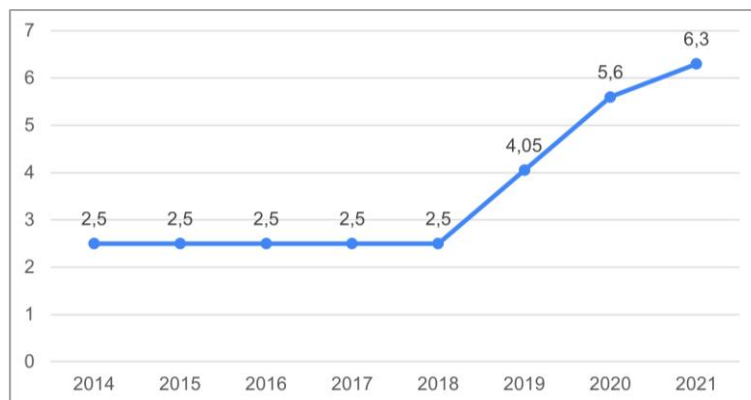
- Dispositions engagées :

En plus des dispositions prioritaires qui ont été lancées en 2020-2021, 8 autres dispositions ont été lancées, trois concernant l'objectif 1, 1 concernant l'objectif 2, deux concernant l'objectif 3 et deux concernant l'objectif 4 :

- I.2 Réaliser un état des lieux des plans d'eau
- I.3 Approfondir les connaissances sur le transport solide sur la Garonne et ses affluents
- I.9 Identifier les déchets flottants et les leviers d'action pour les réduire et mettre en place une campagne d'information
- II.10 Développer les études socio-économiques précisant l'impact de la démarche d'adaptation au changement climatique (projet LIFE Eau et Climat)
- III.10 Protéger et préserver les zones d'expansion de crues (ZEC)
- III.13 Valoriser les données existantes sur le Domaine public Fluvial (DPF) et rappeler ses règles de gestion
- IV.15 Rendre accessible la Garonne et valoriser les paysages de la Garonne
- IV.22 Encourager et accompagner les initiatives de développement durable autour du fleuve

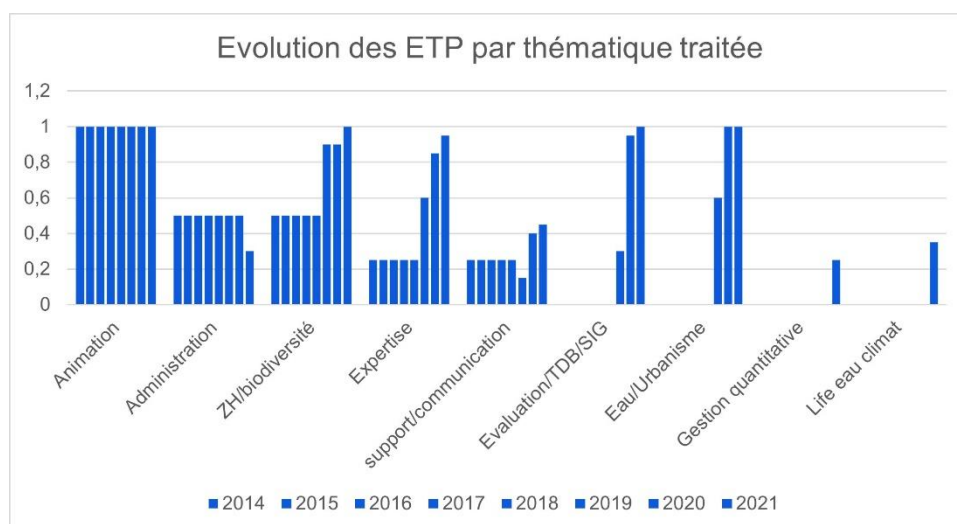
8.2. Analyse de l'animation

- Evolution des ETP dédiés à l'animation du SAGE au sein du SMEAG, structure porteuse



Le graphique ci-dessus montre l'évolution des ETP dédiés à la conception et à la mise en œuvre du SAGE Garonne lors des 7 dernières années. On constate un changement à partir de 2019 (préfiguration de la mise en œuvre du SAGE) avec une augmentation continue des effectifs passant de 2,5 en 2018 à 6,3 en 2021. La période 2014-2018 correspond à la période d'élaboration du SAGE (concertation, écriture du document). En 2019, certaines thématiques comme les zones humides ont bénéficié d'une anticipation en termes de mise en œuvre. A partir de 2020, on constate une montée en puissance des effectifs ayant pour objectif une mise en œuvre la plus performante du SAGE.

- Evolution des ETP par thématiques traitées



Ce graphique montre l'évolution des ETP par grandes thématiques. Ce schéma confirme bien les éléments avancés ci-dessus à savoir : une prépondérance de l'animation les premières années, une anticipation de l'animation de certaines thématiques comme les "ZH/Biodiversité" et "l'expertise", et enfin une montée en puissance depuis 2019 avec l'apparition d'autres thématiques traitées comme "TDB/Evaluation/SIG", "Eau/Urbanisme", "Gestion quantitative" et "changement climatique".

8.3. Analyse de l'activité règlementaire de la CLE

Cette partie est consacrée à l'analyse de l'activité règlementaire exercée par les instances politiques et techniques de la structure porteuse du SAGE.

- Description du circuit d'instruction des dossiers :

Le code de l'environnement prévoit :

- La transmission pour information à la CLE des dossiers soumis à déclaration.
- La transmission pour avis des dossiers soumis à autorisation environnementale (IOTA ou ICPE).

Un référent territorial de la CLE est désigné par DDT pour le suivi des dossiers règlementaires

- DDT09, 65 et 31 : Vincent CADORET
- DDT 82 : Cédric TREGUER
- DDT 32 et 47 : Mathieu BEAUJARD
- DDTM 33 : Daniel ROCHE

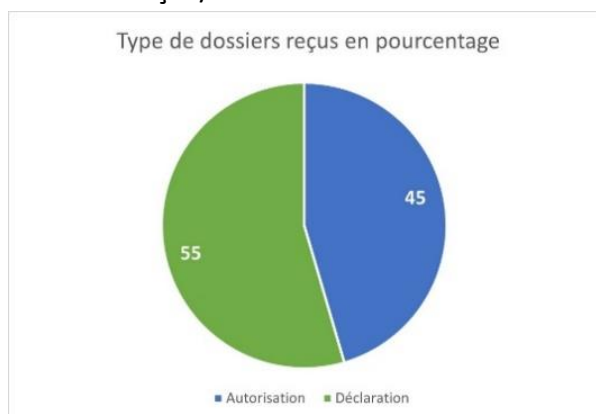
Une adresse mail unique est active pour la transmission des dossiers : contact@sage-garonne.fr

Les dossiers soumis à déclaration sont enregistrés à la date de transmission par les DDT(M) et portés à connaissance du référent territorial.

Les dossiers soumis à autorisation sont enregistrés, les délais d'instruction précisés (dans les 30 jours pour les demandes de compléments, avis à rendre dans les 45 jours) puis transmis au référent territorial qui identifie les dispositions et/ou les règles auxquelles le dossier est soumis puis en analyse la compatibilité/la conformité avec le/les référents techniques concernés.

Le cas échéant, une demande de complément est adressée au pétitionnaire via les DDT(M) visant à assurer la compatibilité/conformité avec le SAGE. En cas de persistance d'un doute sur la compatibilité/conformité, un projet d'avis est transmis au Bureau de la CLE pour examen, consolidé puis adressé par le Président de la CLE au représentant de l'Etat.

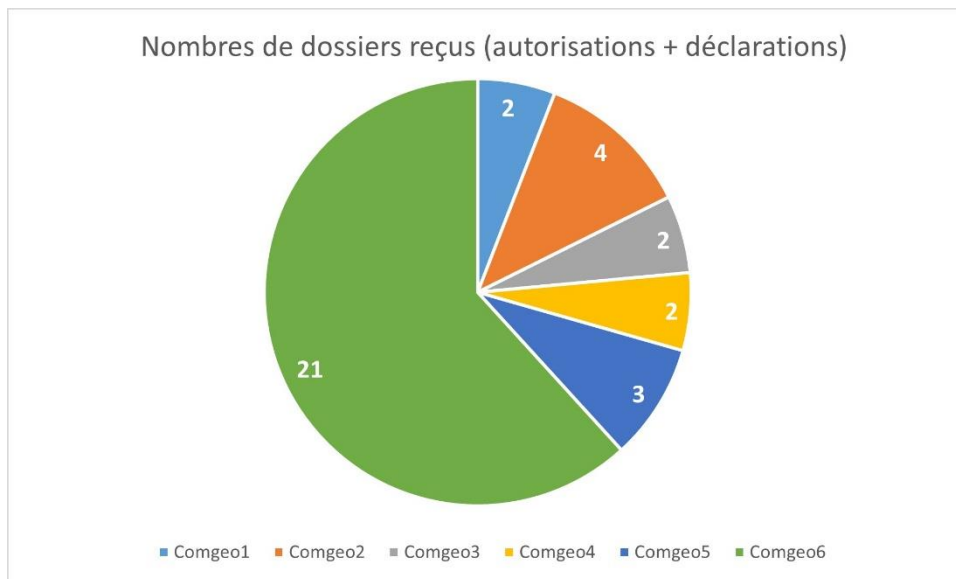
- Analyse du type de dossiers reçus/instruits



Le graphique ci-dessus représente le rapport entre les dossiers transmis à la CLE au titre d'autorisations et au titre de déclarations (nomenclature loi sur l'eau). Le travail de réponse et la formulation d'un avis est réalisé sur les demandes d'autorisation, les déclarations étant transmises

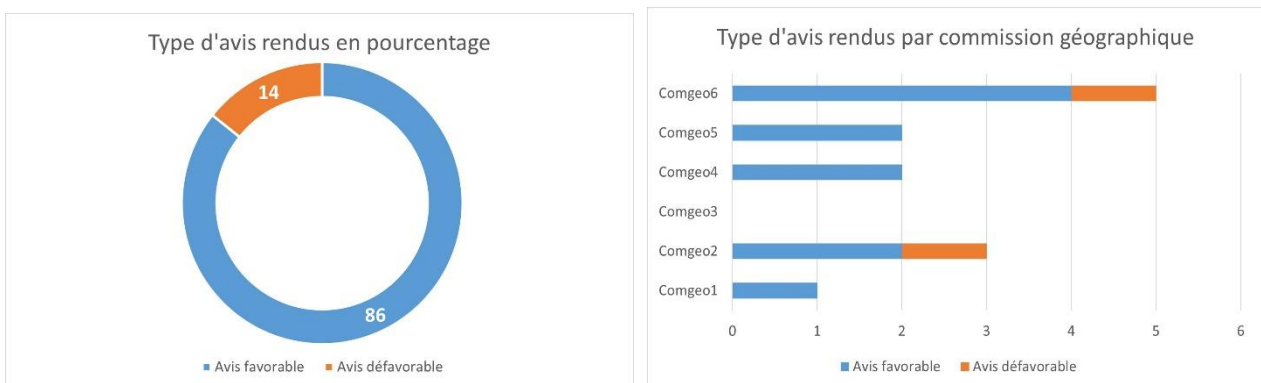
pour information à la CLE. 45% de dossiers d'autorisation représentent concrètement 15 dossiers pour lesquels une instruction a été réalisée ainsi qu'un avis argumenté.

- Répartition des dossiers reçus/instruits par commission géographique



Le graphique ci-dessus est intéressant puisqu'il matérialise l'activité réglementaire par commission géographique. Les résultats exposés portent sur l'ensemble des dossiers (déclaration + autorisation). On observe un fort déséquilibre entre la commission géographique 6 et les autres commissions. Cela s'explique par le dynamisme de cette commission géographique fortement influencé par la proximité de la métropole Bordelaise. Dans ce cadre, la commission géographique 2, composée de la métropole toulousaine, devrait avoir le même dynamisme que la 6, ce qui est loin d'être le cas. Cela amène donc un certain nombre d'interrogation sur la transmission des dossiers de déclaration (information) par les services de l'Etat à la CLE. Les autres commissions géographiques sont sensiblement du même niveau de dynamisme.

- Type d'avis rendus (favorable/défavorable) total et par commission géographique



Les avis rendus se classent en 2 catégories :

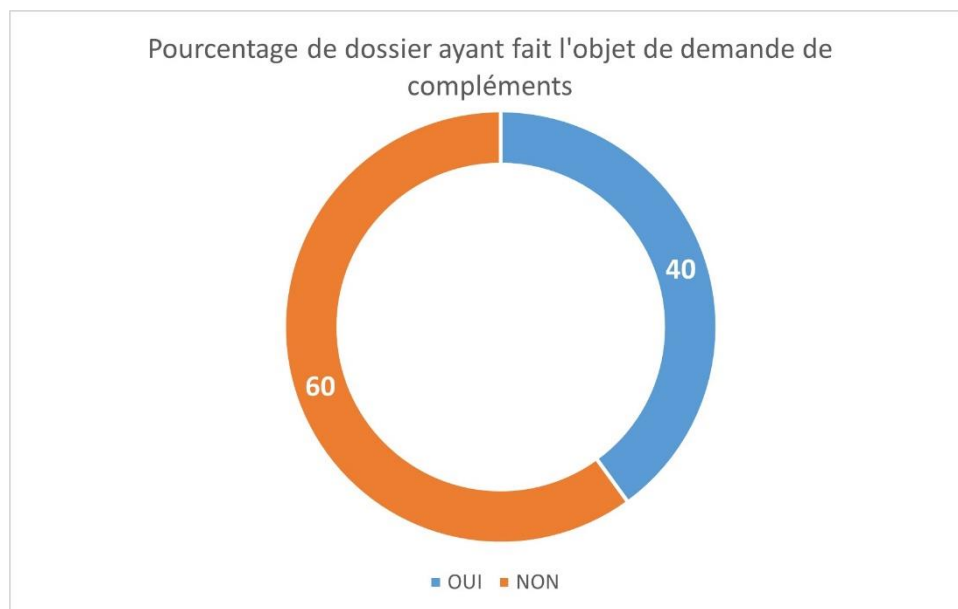
- Les avis favorables attribués aux dossiers qui respectent à la fois les préconisations du PAGD et des règles du SAGE. Ces avis favorables en 2021 représentent 86% des avis rendus

- Les avis défavorables attribués aux dossiers ne respectant pas les préconisations du PAGD ou des règles. Ces dossiers font l'objet d'une demande de compléments d'informations (cf. graphique ci-dessous). Ils représentent, en 2021, 14% des avis rendus.

Ce ratio témoigne d'une bonne prise en compte au préalable des préconisations et des règles du SAGE à la fois par les porteurs de projet mais aussi par les services instructeurs.

La répartition géographique de ces 2 catégories d'avis fait apparaître que les 14% d'avis ayant fait l'objet de demandes de compléments sont répartis entre les commissions géographiques 2 et 6. L'autre fait marquant dans cette répartition géographique, est l'absence de dossier d'autorisation dans la commission géographique 3. Les autres commissions (1,4,5) ont sensiblement le même nombre de dossiers à savoir entre 1 et 2.

- Dossier faisant l'objet de demande de compléments



Les demandes de compléments interviennent dans 2 cas de figure : soit afin de compléter le dossier afin de rendre un avis argumenté, soit pour inciter le porteur de projet à affiner ou à réorienter son projet au regard des préconisations faites dans le SAGE. Il est important d'analyser cet aspect puisqu'il peut être chronophage en termes pour l'équipe qui instruit mais il indique également, dans certains cas, le processus d'accompagnement et de réorientation des projets.

Sur le plan quantitatif, 40% des dossiers d'autorisation ont fait l'objet d'une demande de compléments qui au final ont eu des avis favorables.